

HAÏTI

COURRIER DIPLOMATIQUE



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°14

Du 16 au 31 mai 2025



5 A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email:bulletin.mae@diplomatie.ht

SOMMAIRE

3	Le Mot du Ministre
4	Participation du Chancelier haïtien, S.E.M. Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, à la 30 ^e réunion du Conseil des Ministres et au 10 ^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), à Carthagène, Colombie
9	Allocution du Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, à la 30 ^e réunion du Conseil ministériel de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Carthagène, Colombie
11	Communiqué conjoint du Sommet ministériel CARICOM/Colombie de Carthagène III
13	10 ^e Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Monteria, Colombie
15	Participation du Conseiller-président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, au 10 ^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC)
16	Allocution du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, à la 10 ^e Réunion des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Monteria, Colombie
18	Déclaration de Montería ; « Unis pour la vie : vers une Grande Caraïbe plus durable » 10 ^e Sommet des Chefs D'état et/ou de Gouvernement Association des États de la Caraïbe (AEC)
30	Rencontre bilatérale entre le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, et le Président du Panama, Son Excellence Monsieur Jose Raul Mulino
31	Rencontre entre le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste et le Représentant de l'Union européenne (UE) en Haïti, Monsieur Stefano Gatto
33	Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Emmanuel Vertilaire reçoit l'Ambassadeur de la République de Chine (Taiwan) en Haïti, Son Excellence Monsieur Cheng-Hao Hu
34	Symposium organisé par l'Organisation des Etats Américains (OEA) sur la situation en Haïti autour du thème : « Apporter des solutions urgentes à la crise sécuritaire en Haïti »
35	Synthèse de l'allocution du Conseiller-Président Smith Augustin au Symposium sur la situation sécuritaire et judiciaire en Haïti
38	Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Louis Gérald Gilles, a participé, le mercredi 28 mai 2025, au lancement de la Semaine de la Santé des Femmes
39	Visite de courtoisie du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Ambassadeur Madsen Chérubin, à la Représentante permanente du Chili
41	Célébration du Bicolore haïtien à Buenos Aires

LE MOT DU MINISTRE



Le destin d'Haïti, répète-t-on souvent, est lié à celui de la Caraïbe. Pour la fin de ce mois de mai, Haïti a répondu à trois grands rendez-vous avec la région de la Grande Caraïbe. Il s'agit du 3^{ème} Sommet Ministériel Colombie-CARICOM, placé sous le thème Développement durable et changement climatique et de la 30^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) précédant le 10^{ème} Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'AEC, dont le cadre de réflexion et d'action portait sur le thème Unis pour la Vie : vers une Grande Caraïbe plus durable.

Je garde personnellement d'excellentes appréciations de ces rencontres comme un moment fort de retrouvailles où la solidarité envers Haïti

n'a pas faibli. C'est ainsi que, dans le cadre de la Déclaration finale du 10^{ème} Sommet, « Déclaration de Montería », les chefs d'États et de Gouvernement de la Grande Caraïbe ont insisté, dans ce contexte de crise, sur le plein respect de la souveraineté du Peuple haïtien. Haïti, pour sa part, a profité de cette tribune pour demander, une nouvelle fois, aux États de la région d'adopter les mesures adéquates pour éviter que leur territoire soit utilisé comme point de transit ou d'envoi d'armes et de munitions aux gangs armés qui sèment le deuil au sein de la population.

Puisque la crise qui affecte notre pays est en partie alimentée par des facteurs externes, il est donc justifié de chercher une partie des réponses à nos problèmes à l'extérieur par la mobilisation de l'appui et la solidarité des Pays amis et voisins. Je ne peux que renouveler, ici, mes remerciements les plus sincères aux pays de la Grande Caraïbe pour leur compréhension et leurs marques de solidarité envers Haïti.

Par ailleurs, conformément à l'agenda de politique extérieure pour la période de transition, la participation d'Haïti au sein des structures régionales se veut, plus que jamais, des plus actives. Notre chère Haïti, malgré ses difficultés actuelles, s'engage à mettre ses compétences et son expertise au service de la gouvernance régionale. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élection d'Haïti à la vice-présidence du Comité spécial de coopération et de mobilisation des ressources de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) pour la période 2025-2026.

Cette élection est une bonne nouvelle, mais en réalité ne constitue qu'un premier pas qui sera suivi, je l'espère, de plusieurs autres. Notre diplomatie, en effet, est à pied d'œuvre pour promouvoir plusieurs candidatures haïtiennes dans d'autres organisations régionales. Avec la ferme conviction que ces efforts sonneront définitivement le glas d'une longue période de politique extérieure réactive et limitée aux simples activités de représentation, je vous présente ce nouveau numéro du Courrier Diplomatique.

Bonne lecture !

Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes



29 MAI 2025

Participation du Chancelier haïtien, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, à la 30^e réunion du Conseil des Ministres et au 10^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), à Carthagène, Colombie



Participation du Chancelier haïtien, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, à la 30^e réunion du Conseil des Ministres et au 10^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), à Carthagène, Colombie

Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, a participé à la 30^e réunion du Conseil des Ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) qui s'est tenue à Carthagène, Colombie, le 29 mai 2025, sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères de la République de Colombie, Son Excellence Madame Laura Camila Sarabia Torres.

Cette réunion du Conseil des Ministres de l'AEC revêt un caractère particulier, dans la mesure où elle coïncidait avec le trentième anniversaire de l'Association. Elle avait pour principaux objectifs de réorienter le processus de revitalisation de l'AEC et de renforcer son

rôle en tant que mécanisme de coopération régionale, en promouvant le développement durable au niveau de la Grande Caraïbe par le biais de politiques et de stratégies en phase avec les besoins prioritaires de la région.

La réunion a débuté avec les allocutions de la Chancelière colombienne, de la Secrétaire générale de l'AEC, l'Ambassadrice Noemie Espinoza Madrid, et de la Secrétaire générale de la CARICOM, Dr Carla Barnett. Elle a été marquée par l'organisation de deux panels de haut niveau visant à favoriser des échanges d'idées et la recherche de solutions innovantes pour relever des défis communs tels que le changement climatique, les inégalités socioéconomiques et la nécessité d'une

»»» suite page 5

»»»» suite de la page 4



Le Chancelier haïtien, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, et Madame Yvrose Guerrier, vice-présidente du Comité spécial pour la coopération et la mobilisation des ressources

plus grande connectivité régionale. L'un des panels portait sur le thème « Paix, résilience climatique, coopération et financement du développement » et l'autre, à caractère interactif, sur le thème « Revitalisation de l'AEC vers une intégration durable : Ancrer l'intégration, la durabilité et le leadership régional ».

À travers sa participation à ces assises, la République d'Haïti entendait renouveler son engagement en faveur de la coopération régionale, du dialogue constant et de la solidarité agissante entre les nations de la région dans un cadre multilatéral. Dans son intervention, le Ministre Jean-Baptiste a

lancé un vibrant appel à l'action et à l'appui solidaire des partenaires d'Haïti en vue d'aider à la réalisation des objectifs de la transition politique en Haïti, au centre desquels se trouvent le rétablissement de la paix et de la sécurité publique, la réforme institutionnelle, l'organisation du référendum constitutionnel et des élections générales en vue de la restauration de l'ordre démocratique. Il en a profité pour partager avec ses pairs sa vision d'un partenariat stratégique et exemplaire de tous les acteurs de la région pour assurer la stabilité et le développement durable de la Grande Caraïbe.

»»»» suite page 6

»»»» suite de la page 5

Élection de Mme Yvrose Guerrier au poste de vice-présidente du Comité spécial pour la coopération et la mobilisation des ressources

L'ordre du jour de la trentième réunion ministérielle de l'AEC comportait une session consacrée à l'élection des membres des Bureaux de la Commission de la Mer des Caraïbes et des Comités spéciaux de l'AEC, à savoir : i) Comité spécial pour le développement du commerce et des relations économiques extérieures; ii) Comité spécial sur la coopération et la mobilisation des ressources; iii) Comité spécial des transports; iv) Comité spécial sur le tourisme durable; v) Comité spécial sur la réduction des risques de catastrophes; et vi) Comité spécial du budget et de l'administration.

Dans le but de renforcer la participation active d'Haïti aux mécanismes décisionnels de l'AEC pour pouvoir mieux défendre les intérêts nationaux et promouvoir une coopération régionale plus intégrée et solidaire, le Chancelier a présenté, au nom du Gouvernement haïtien, la candidature de Mme Yvrose Guerrier au Comité spécial sur la coopération et la mobilisation des ressources.

Madame Guerrier, qui occupe le poste de Directrice de la coopération externe au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), a été élue Vice-présidente dudit Comité à la grande satisfaction du Chancelier haïtien qui a vanté son parcours académique et professionnel et a inscrit sa candidature dans une volonté de promouvoir l'excellence et la compétence.

En sa qualité de vice-présidente du Comité spécial sur la coopération et la mobilisation des ressources, Madame Guerrier aura un rôle crucial à jouer dans la promotion et le renforcement des efforts de coopération et de mobilisation des ressources dans la région de la Grande Caraïbe. Elle contribuera ainsi à la

consolidation du rôle de l'AEC comme structure chargée de la promotion et du développement de la coopération fonctionnelle au niveau de la région.

Il est important de souligner que, depuis assez longtemps, Haïti a siégé dans des organes décisionnels de l'Association des États de la Caraïbes, le dernier poste occupé par le pays, celui de vice-président du Comité spécial sur la réduction des risques et désastres, remontant à 2018.

L'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui a été créée le 24 juillet 1994, à Carthagène, en Colombie, est une organisation de coopération régionale. Elle compte actuellement 25 États membres de plein droit, dont Haïti, et 10 membres observateurs. Son principal objectif est de promouvoir le développement durable à travers la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les États et territoires de la Grande Caraïbe.

Le Ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, a défendu la position d'Haïti à travers la Déclaration finale du 10e Sommet de l'AEC

Le Conseil des Ministres a, entre autres choses, examiné le projet de Déclaration finale du 10e Sommet de l'AEC, qui a été préparé par un comité de rédaction. A travers ce document de 13 articles, les Chefs d'État et de gouvernement réaffirment leur engagement à poursuivre et renforcer les actions et leur collaboration avec tous les acteurs de la région dont la contribution peut se révéler essentielle pour la réalisation du Plan d'Action 2022-2028 de l'AEC. Ils ont convenu d'établir des objectifs stratégiques dans les domaines prioritaires pour la région, en mettant l'accent sur les thèmes transversaux comme la protection et la conservation de l'environnement, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable,

»»»» suite page 7

»»»» suite de la page 6

la promotion de l'équité de genre, la participation communautaire et l'engagement en faveur des enfants.

Un paragraphe de la Déclaration finale est consacré à Haïti, où les dirigeants de l'AEC réaffirment leur ferme soutien aux efforts visant l'apaisement de la situation sociopolitique du pays ainsi que le rétablissement de la paix et de la sécurité publique. Ils se prononcent du coup en faveur de la poursuite de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS). S'agissant du dossier relatif à la restitution et la réparation de la double dette d'indépendance, ils disent soutenir les démarches en cours, y compris celles engagées auprès de la France.

Sur la question migratoire, le Ministre a défendu la position haïtienne avec force et conviction, et a obtenu, au grand dam de la délégation de la République dominicaine, le maintien dans le texte final d'une disposition faisant référence à l'appel du 8e Sommet de l'AEC concernant l'élaboration d'un Programme commun de migrations au niveau de la Grande Caraïbe.

Rencontres bilatérales

En marge de la réunion ministérielle de l'AEC, le Chancelier Jean-Baptiste a tenu deux rencontres bilatérales dont l'une avec la délégation mexicaine et l'autre avec celle de la Colombie.

Mexique

Mme Raquel Serur Smeke, Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères du Mexique, a sollicité une rencontre bilatérale avec le Chancelier haïtien pour, d'une part, discuter des questions de coopération et, d'autre part, solliciter le soutien d'Haïti à la candidature du Mexique à la présidence du Conseil de l'UNESCO.

La rencontre a débuté par des échanges sur

la situation en Haïti. Le Chancelier haïtien a fait part à son hôte de l'extrême difficulté de la situation sécuritaire dans le pays; il lui a fait remarquer cependant que des efforts considérables sont en train d'être déployés pour y remédier, tout en soulignant l'engagement et la détermination du Conseil présidentiel de transition et du gouvernement à créer les conditions nécessaires à l'organisation du référendum constitutionnel et des élections d'ici la fin de l'année. Il en a profité pour remercier le gouvernement mexicain pour son soutien continu à Haïti, mettant l'accent sur l'accueil récent, à Mexico, d'une délégation haïtienne dans le cadre d'un atelier de formation sur les opérations électorales.

Ensuite, la diplomate mexicaine a présenté au Ministre sa compatriote, Madame Gabriela, qui brigue le poste de Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO. Cette dernière a promis que, si elle est élue au poste, certaines actions inscrites dans son programme intéresseront Haïti au premier chef, notamment la reprise du projet de la Route de l'Esclave, une aide à l'enseignement du créole et la promotion des disciplines scientifiques.

Le Ministre a donné à son interlocutrice l'assurance que sa requête sera analysée avec beaucoup d'attention par le gouvernement haïtien. Il a du même coup sollicité le soutien du Mexique à la candidature de Madame Yvrose Guerrier au poste de vice-présidente du Comité spécial de l'AEC sur la coopération et la mobilisation des ressources.

Colombie

La Ministre colombienne des Affaires étrangères, Son Excellence Madame Laura Camila Sarabia Torres a eu une rencontre bilatérale avec le Ministre dans le but de solliciter le soutien d'Haïti à la candidature de la Docteure Maria Clara Galvis Patino comme

»»»» suite page 8

»»»» suite de la page 7



De la gauche vers la droite: Gabriela Ramos, la Sous-Secrétaire d'État au Affaires étrangères du Mexique, le Chancelier haïtien, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste et l'Ambassadeur Lesly David

membre de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH).

D'entrée de jeu, le Ministre des Affaires étrangères haïtien a souligné, à l'attention de la Chancelière Colombienne, le principal critère qui sera à la base de la détermination du vote d'Haïti à ce poste, à savoir : la capacité et la disposition des candidats à défendre les valeurs de justice et de liberté, à promouvoir la protection et le respect des droits humains et à dénoncer les mauvais traitements infligés aux compatriotes haïtiens en République dominicaine. Il a toutefois laissé

la porte ouverte à l'examen, par les instances haïtiennes compétentes, de la candidature colombienne.

Parallèlement, le Ministre a profité de sa participation à la réunion ministérielle et au Sommet de l'AEC pour promouvoir la candidature de Monsieur Lesly David, Ambassadeur d'Haïti en Colombie, au poste de Secrétaire exécutif du Système économique latino-américain et caribéen (SELA), au cours de l'élection prévue au siège de ladite institution, à Caracas, le 16 juin 2025.

29 MAI 2025

Allocution du Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste, à la 30^e réunion du Conseil ministériel de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Carthagène, Colombie



Son Excellence Madame la Ministre des Affaires étrangères de la République de Colombie, et Présidente du Bureau exécutif du Conseil des Ministres, Madame la Secrétaire générale de l'Association des États de la Caraïbe, Mesdames Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation Distingués invités, Mesdames, Messieurs

J'éprouve un agréable plaisir à participer à cette 30^e réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'Association des États de

la Caraïbe, qui coïncide avec le trentième anniversaire de la création de notre organisation.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements et félicitations au gouvernement de la République sœur de Colombie et, de manière toute spéciale, à la Ministre des Affaires étrangères ici présente, pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation haïtienne.

Je voudrais également étendre mes félicitations à la Secrétaire générale et son équipe

»»»» suite page 10

»»» suite de la page 9

pour l'excellente qualité de l'organisation de cet événement.

Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Cette 30e réunion du Conseil se tient à un moment d'une extrême importance pour notre organisation, moment marqué par des bouleversements géopolitiques majeurs qui sont susceptibles de remettre sérieusement en question les grandes alliances traditionnelles, l'avenir du multilatéralisme et les équilibres mondiaux et régionaux. Les échanges auxquels la réunion de ce jour donne lieu, traduisent notre volonté commune de travailler ensemble pour transformer cette incertitude en opportunité afin d'ajuster, de réviser voire de réorienter nos relations, tout en consolidant nos efforts vers une intégration réelle au niveau de la région.

De ce point de vue, je salue la publication du document intitulé « Vision stratégique de l'AEC pour la période 2025-2035 ». Nous reconnaissons l'impérieuse nécessité de mutualiser nos efforts et énergies en vue de l'édification d'une coopération régionale plus solidaire, plus profonde, plus structurée et politiquement plus engagée, portée par la volonté commune d'assurer bien-être, la résilience et l'autodétermination des peuples de la Grande Caraïbe.

La République d'Haïti sera toujours présente aux côtés de tous les États membres pour apporter sa contribution à la matérialisation de cette nouvelle vision de transformation stratégique de notre Association, ce, en dépit des difficultés de toutes sortes auxquelles mon pays fait face.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis venu vous dire que le Conseil présidentiel de transition et le gouvernement de la République sont plus que déterminés

à résoudre efficacement et durablement le cuisant problème d'insécurité auquel Haïti et le peuple haïtien sont confrontés depuis plus de quatre ans. Nous continuons à travailler inlassablement, avec l'assistance des amis et partenaires de la communauté internationale, pour relever tous les défis qui se dressent devant nous et paver la voie à l'organisation des élections d'ici la fin de cette année.

Nous sommes quasiment convaincus que nous n'y parviendrons pas sans l'appui constant et solidaire de nos amis de la région. Haïti a grandement et plus que jamais besoin de leur soutien accru pour renforcer la capacité d'intervention des forces de sécurité nationales, c'est-à-dire de la Police nationale et des Forces armées d'Haïti, à travers notamment une coopération régionale plus étroite pour pouvoir, le plus rapidement possible, colmater les brèches sécuritaires et assurer un processus électoral transparent et sécurisé.

La Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) est certes, présente sur le terrain, mais elle reste sous-financée et sous-équipée, et ces limitations entravent sa capacité à assurer efficacement sa mission qui consiste à appuyer et accompagner les forces de sécurité nationales. Face à ce constat, nous croyons fermement que la transformation de la MMAS en une mission de maintien de la paix des Nations Unies s'impose comme une nécessité absolue. J'en appelle donc à la compréhension et la mobilisation de tous les États membres et observateurs de l'AEC pour qu'ensemble, dans un élan de solidarité régionale agissante, nous puissions tous contribuer au retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Haïti, au bénéfice de toute la région.

Je voudrais terminer mon propos en souhaitant plein succès à nos travaux !

Je vous remercie.

Communiqué conjoint du Sommet ministériel CARICOM/ Colombie de Carthagène III



Sommet ministériel CARICOM/Colombie de Carthagène III

Les Ministres des Affaires étrangères de la République de Colombie et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) réunis à Carthagène, en Colombie, le 28 mai 2025, à l'occasion du III^e Sommet ministériel CARICOM-Colombie, ont adopté un Communiqué conjoint à travers lequel ils ont :

RÉITÉRÉ leur engagement à renforcer davantage les relations entre la Communauté des Caraïbes et la République de Colombie, à promouvoir la coopération régionale en

tant qu'instrument important pour assurer le développement durable et inclusif de chacun de leurs États, tout en marquant leur attachement aux mécanismes d'intégration et de coordination régionale auxquels ils sont membres et en renouvelant leur soutien à la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix.

AFFIRMÉ leur engagement à faire face à la triple crise planétaire : le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution, notant qu'en dépit des efforts

»»» suite page 12

»»»» suite de la page 11

consentis pour réaliser les objectifs établis dans l'Accord de Paris, ces défis continuent de constituer une menace existentielle pour l'humanité ;

RECONNU la relation intrinsèque existant entre le changement climatique et la perte de la biodiversité, le rôle des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que de leurs systèmes de valeurs et leurs connaissances ancestrales dans la protection des écosystèmes et dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique ;

SOULIGNÉ l'importance de la coopération Sud-Sud en tant qu'outil stratégique de politique étrangère susceptible de faciliter la promotion et le renforcement des échanges de bonnes pratiques et du partage des connaissances, orientés vers le renforcement des capacités et axés sur la solidarité et la coopération horizontale ;

SOULIGNÉ la pertinence de développer des projets de coopération à haute valeur ajoutée, intégrés et durables, avec l'appui et l'engagement de tous les organismes techniques concernés en vue d'apporter des solutions concrètes aux défis communs ;

RECONNU l'importance de l'élaboration de projets tels que « ImPARAbles » pour le développement « paralympique » des Caraïbes, ainsi que des stratégies et expériences réussies en matière de lutte contre la cybercriminalité, d'intervention d'urgence dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain, de projets de développement de l'agriculture numérique réalisés avec le soutien de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ;

Exprimé leur engagement à promouvoir le développement de projets de coopération au

sein de la Commission conjointe Colombie-CARICOM de coopération technique, culturelle, éducative et sportive. Ils se sont également engagés à inviter les organismes techniques correspondants à participer aux différentes activités liées à la mise en œuvre du projet approuvé par la Commission conjointe 2023-2025...

SOULIGNÉ l'importance de renforcer et d'améliorer les relations commerciales entre la CARICOM et la Colombie. À cet égard, ils se sont engagés à redoubler d'efforts pour revitaliser les échanges commerciaux entre les deux parties, notamment en intensifiant les négociations en cours visant à élargir l'accès préférentiel aux marchés dans le cadre de l'Accord de coopération commerciale, économique et technique qui les lie. Ces négociations serviront à consolider et actualiser l'accord en vue de promouvoir les échanges entre les parties et de fournir une base essentielle pour la diversification des exportations et l'adaptation de leurs marchés au nouveau contexte géopolitique mondial.

CONVENU de convoquer le IVe Sommet ministériel CARICOM-Colombie au cours des deux prochaines années, dans le but d'examiner la mise en œuvre des engagements contenus dans le présent document et de poursuivre un dialogue de haut niveau à ce sujet.

Enfin, les Ministres des Affaires étrangères et le Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes ont exprimé leur gratitude au Gouvernement colombien pour avoir convoqué et accueilli le IIIe Sommet ministériel dans la ville de Carthagène

30 MAI 2025

10^e Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Monteria, Colombie



La Colombie a été le pays organisateur, du 28 au 30 mai 2025, de la « Semaine de la Grande Caraïbe », qui a accueilli notamment : le 11^e Sommet ministériel CARICOM/ Colombie, sous le thème Développement durable et changement climatique ; la 30^e Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC); et enfin le X^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'AEC, autour du thème « Unis pour la Vie : vers une Grande Caraïbe plus durable ».

Ces événements, d'une haute importance pour la région, ont occasionné la publication du

Communiqué de Carthagène par les ministres des Affaires étrangères de la CARICOM et de la République de Colombie, l'adoption de onze (11) accords ministériels lors du Conseil des ministres de l'AEC et la signature de la Déclaration de Montería.

Le président de la République de Colombie, Son Excellence Monsieur Gustavo Petro, depuis son accession au pouvoir, a fait de l'intégration régionale et le rapprochement avec la Caraïbe l'un des grands piliers de sa politique étrangère. Le Sommet Colombie-CARICOM s'inscrit dans cette dynamique.

»»»» suite page 14

»»» suite de la page 13

Cette rencontre a abouti à plusieurs décisions majeures, parmi lesquelles la disposition des Parties de prioriser la coopération régionale comme principal outil dans leur quête d'un développement durable et inclusif et la gestion des défis communs, tels que : le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution.

La coopération Sud-Sud a été mise en avant comme un outil stratégique de politique étrangère, facilitant le partage des bonnes pratiques en vue de renforcer les capacités des États, dans une logique de solidarité, de répliquabilité et d'horizontalité. La CARICOM et la Colombie souhaitent redynamiser et consolider leurs relations commerciales, à travers des négociations visant à étendre l'accès préférentiel au marché, selon l'esprit de l'Accord de coopération technique, économique et commercial CARICOM-Colombie (TECA).

La Colombie a présidé son dernier Conseil des ministres de l'AEC avant de passer les rênes au Panama. Les différents participants ont tous misé sur le rôle de l'Association comme une plateforme régionale vitale, à travers laquelle les États membres peuvent conjuguer leurs efforts pour adresser des questions d'intérêt commun comme le changement climatique, la sécurité alimentaire, les désastres naturels découlant de la vulnérabilité environnementale, les inégalités économiques, etc. À l'unisson, ils ont lancé un appel à préserver la mer caribéenne considérée à la fois comme une source de subsistance et un facteur d'unité régionale. Ils ont abordé également la question du changement climatique et ses répercussions qui constituent une menace existentielle pour les petits États insulaires en développement (PIED) et la nécessité de la création d'un fonds climatique urgent et accessible à tous. Ce fonds devrait prioriser les subventions aux prêts.

Les appels à la solidarité envers Haïti se

sont multipliés durant le déroulement de la « Semaine de la Grande Caraïbe ». Un appui régional soutenu, respectueux de la dignité et de la souveraineté du peuple haïtien, a été jugé indispensable. Dans son allocution, le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Monsieur Harvel Jean-Baptiste, a exprimé ses remerciements aux différentes délégations pour leur solidarité envers le pays, tout en soulignant la nécessité pour la région de continuer à apporter son aide à ce pays frère qui traverse une période particulièrement difficile. Le Ministre a aussi insisté sur le fait qu'Haïti, en dépit de ses problèmes, veut continuer à être un membre actif de l'Association. C'est dans cette logique que le gouvernement a présenté la candidature de Mme Yvrose Guerrier à la vice-présidence du Comité spécial de coopération et de mobilisation des ressources, pour la période 2025-2026. L'élection de l'experte haïtienne à ce poste est une bonne nouvelle pour le pays et pour l'Association, a fait remarquer le Chancelier.

La semaine s'est clôturée avec la signature de la Déclaration de Montería qui est le produit des discussions tenues lors de la 30e Réunion du Conseil des ministres de l'AEC. À travers ce texte, les États membres ont réaffirmé leur engagement à faire de l'AEC un espace de concertation, de coopération et d'action concertée dont le but est d'avancer vers l'unité, l'intégration, la coordination et le développement durable de la Grande Caraïbe. Les grands axes de travail définis sont : l'intégration économique pour le développement durable, la sécurité alimentaire et énergétique, le changement climatique et la résilience, la santé publique, l'équité et l'inclusion des communautés dans la Grande Caraïbe, le travail et la justice réparatrice. Sur ce dernier point, la Colombie a proposé la création d'un fonds financé par de multiples donateurs, destiné à la réparation historique des torts causés à Haïti.

30 MAI 2025

Participation du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, au 10^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) Monteria, Colombie



Sur invitation de Son Excellence Monsieur Gustavo Petro, Président de la République de Colombie, et Président du Conseil des Ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie VOLTAIRE, a participé au 10^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui s'est tenu à Carthagène, Colombie, le 30 mai 2025, sous le thème : « Unis pour la vie : vers une grande Caraïbe plus durable ».

Ce 10^e Sommet a été convoqué dans le contexte de la célébration des 30 années d'existence de l'Association, et a rassemblé les dirigeants des 25 États membres et pays observateurs, pour définir les priorités, évaluer les progrès et convenir d'actions qui renforceront la coopération régionale et le développement durable, de façon à positionner la Grande Caraïbe comme un acteur clé dans la gouvernance mondiale et dans l'élaboration d'un ordre multipolaire plus équilibré.

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, a profité du Sommet pour consolider la voix d'Haïti dans les instances

régionales, affirmer l'engagement du Gouvernement de la Transition dans les processus d'intégration et de coopération, conditions d'une participation active à la définition d'une vision commune pour une Grande Caraïbe plus unie, résiliente et prospère. Cette implication est cruciale pour renforcer la position d'Haïti dans la région et pour soutenir ses efforts de développement dans un environnement régional en pleine mutation.

Le Sommet de 2025 s'est concentré particulièrement sur six grands axes stratégiques : l'intégration économique, la connectivité régionale, la transformation numérique, la justice climatique, la protection de la mer des Caraïbes, et l'économie bleue. Ces domaines sont interconnectés et cruciaux pour le développement durable de la région. Il appartiendra à chaque État membre de l'AEC, qu'il soit insulaire ou continental, de participer activement à la définition des solutions collectives pour relever ces défis et mettre en place des actions concrètes qui vont au-delà de simples déclarations.

Le Sommet s'est terminé par l'adoption d'une Déclaration finale dans laquelle l'AEC exprime sa solidarité avec Haïti dans les efforts en cours pour le rétablissement de la sécurité, et dans le dossier de restitution et de réparations.

Bilatérales

Avec ses pairs de l'AEC, le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, a discuté des priorités d'Haïti liées à la gestion de la crise sécuritaire et à la résilience face aux catastrophes naturelles, thèmes centraux pour la stabilité et le développement d'Haïti, lors de rencontres bilatérales avec la République du Panama et la République de Colombie.

30 MAI 2025

Allocution du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, à la 10e Réunion des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) à Monteria, Colombie

Son Excellence Monsieur le Président de la République de Colombie;
 Excellences Mesdames Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement;
 Madame la Secrétaire générale de l'Association des États de la Caraïbe;
 Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégation
 Distingués invités,
 Mesdames, Messieurs,

J'éprouve à la fois un sentiment de fierté et un plaisir à participer à ce 10e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui coïncide avec le trentième anniversaire de la création de notre organisation. Je vous apporte les salutations chaleureuses et fraternelles du Conseil Présidentiel de Transition, du Gouvernement et du peuple haïtien.

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements au Gouvernement et au peuple colombiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité exceptionnelle réservée à ma délégation.

Je salue également l'organisation remarquable de ce Sommet sous le leadership conjoint de la Secrétaire générale et du pays hôte, ainsi que le professionnalisme de l'équipe technique de l'AEC, dont le travail acharné nous permet de nous réunir ici, unis dans la réflexion et dans l'action.

Excellences,
 Mesdames, Messieurs,

Ce 10e Sommet constitue un tournant décisif dans la quête d'un avenir plus juste

et durable pour notre Grande Caraïbe. En tant que dirigeants, il est de notre responsabilité de faire en sorte que notre développement repose sur des principes solides de paix, de coopération et de respect mutuel. L'intégration régionale et le multilatéralisme doivent, à cet égard, demeurer les leviers de notre action.

Le thème du Sommet, « Unis pour la vie : vers une Grande Caraïbe plus durable », porte un message puissant de cohésion et d'espoir pour notre région. En ces temps de grandes incertitudes au niveau mondial, il est impératif d'unir nos forces pour relever ensemble les défis communs qui menacent notre avenir et celui des générations futures. Ce thème résonne avec la devise de la République d'Haïti, telle qu'elle est inscrite sur les armoiries du drapeau haïtien : « L'union fait la force ». Car c'est bien par l'union que les grandes choses deviennent possibles.

Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui transcendent les frontières. Migration, sécurité, retard de développement, changement climatique, exploitation durable de la mer, pauvreté, inégalités, menaces à la paix, autant d'enjeux globaux et régionaux qui nous interpellent collectivement. Nous n'avons ni le luxe de l'indifférence, ni le droit de rester passifs. La Mer des Caraïbes, qui nous unit géographiquement, doit aussi nous unir politiquement, stratégiquement et humainement.

En ce sens, Excellences, Mesdames, Messieurs, ma délégation croit, en tout premier lieu, qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer notre coopération en matière

»»»» suite page 17

»»» suite de la page 16

de sécurité régionale. Aujourd'hui, aucun de nos pays n'est à l'abri de la criminalité transnationale, du trafic illicite de la drogue, de la traite des êtres humains. Notre réponse à ces fléaux, pour être efficace, doit être commune, coordonnée et résolue.

La situation qui prévaut en Haïti, mon cher pays, avec une crise humanitaire et sécuritaire sans précédent, est un exemple concret des conséquences désastreuses de ces fléaux, notamment dans l'effondrement de nombreux services de base et le chambardement de la vie quotidienne de nos populations. A date, la violence des gangs armés a forcé environ 1,5 million de personnes à fuir leur domicile pour aller trainer leur existence dans des camps de déplacés à l'intérieur même du pays. Haïti vit une urgence silencieuse qui appelle une réponse solidaire, concrète et urgente.

Bien entendu, d'innombrables efforts sont convergés vers le rétablissement de la sécurité. Avec le soutien logistique et opérationnel de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité, les forces nationales de sécurité sont mobilisées sur tous les fronts afin de neutraliser les foyers des gangs. Les résultats encourageants obtenus ces derniers jours dans les fiefs de quelques puissants chefs de gangs permettent d'espérer que la solution à ce problème est à portée de main. Le Gouvernement haïtien sait qu'il peut compter sur la solidarité de ses partenaires de l'AEC pour l'aider à consolider ces résultats et à venir à bout de la crise sécuritaire.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le consensus que nous construisons aujourd'hui sera essentiel pour renforcer la cohésion de notre région et affirmer notre volonté commune de bâtir une Grande Caraïbe plus unie, plus résiliente et plus solidaire. Il y va de notre avenir commun et du

bien-être des générations futures.

Je suis convaincu que ce Sommet marquera une étape historique pour notre région. En consolidant notre intégration, nous pourrons mieux faire face, ensemble, aux défis d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain. Nous avons, en tant que leaders, l'opportunité de laisser un héritage durable à nos peuples. Soyons à la hauteur de cette ambition.

Nous devons plaider ensemble pour un accès plus équitable au financement climatique et du développement. Les petites économies de notre région — comme celle d'Haïti — ne peuvent pas relever des défis d'une telle ampleur en ordre dispersé. Il nous faut des partenariats stratégiques, des mécanismes innovants, un appui concret et durable.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de le dire avec un peu plus de clarté : ce Sommet ne doit pas être un rendez-vous diplomatique de plus. Il doit être un moment d'engagements sincères, de décisions courageuses, de projets concrets. Nos populations attendent des résultats tangibles ; elles aspirent à un avenir stable, digne et prospère.

Malgré les épreuves de toute nature, Haïti reste debout ; fortement déterminée à contribuer pleinement à cette œuvre collective. Nous croyons en la force de la coopération régionale. Nous croyons en la capacité des peuples caribéens à se réinventer. Et plus que jamais, nous croyons que l'union fait la force.

Je vous remercie de votre attention et vous assure de l'engagement total du Gouvernement haïtien à œuvrer à vos côtés pour la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Je souhaite pleins succès à nos travaux !

30 MAI 2025

Déclaration de Montería; « Unis pour la vie : vers une Grande Caraïbe plus durable » 10e Sommet des Chefs D'état et/ou de Gouvernement Association des États de la Caraïbe (AEC)

Nous, les Chefs d'État et/ou de Gouvernement des États membres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), réunis au 10e Sommet de l'AEC, dans la ville de Montería, République de Colombie, le 30 mai 2025 :

i. **En célébrant** avec enthousiasme le 30e anniversaire de l'établissement de l'AEC, constituée le 24 juillet 1994 ;

ii. **Convaincus** de la validité et de la pertinence des principes et des objectifs énoncés dans la Convention, nous soulignons le rôle fondamental de l'AEC comme organe de consultation, de coopération et d'action concertée dont l'objectif est de promouvoir l'unité, l'intégration, la coordination et le développement durable de la Grande Caraïbe ;

iii. **Résolus** à définir la Vision stratégique de l'AEC, une fois approuvée qui actualisera la vision, la mission et les principes, pleinement alignés sur la nature de l'Association et adaptés aux besoins et priorités de ses États membres, et qui jettera les bases d'un Plan stratégique 2025-2035 compréhensif dont l'objectif est de consolider et d'accroître son impact, de rendre son travail plus cohérent, pertinent et stratégique, et de lui permettre de répondre de façon efficace aux défis de la région, tout en promouvant le développement durable, l'intégration et la coopération au profit de la Grande Caraïbe ;

iv. **Exprimant** notre gratitude aux 29 pays observateurs au moment de ce 30e anniversaire qui soutiennent les efforts de l'AEC dans le développement de ses domaines d'action, et dans l'expectative de

plus grandes et profondes collaborations pour assurer les aspirations de développement durable des citoyens de la Grande Caraïbe, nous reconnaissons avec appréciation le soutien de la République de Corée avec le projet emblématique Sandy Shorelines, de la République de Türkiye avec le Réseau régional des artisans du tourisme de la Grande Caraïbe et de la République de Serbie avec le premier exercice de la planification stratégique de l'AEC ;

v. **Poursuivant** ainsi les actions de coopération de l'AEC avec plusieurs organisations observatrices et acteurs sociaux qui sont critiques au succès de la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2028 de l'AEC qui, en plus d'établir les objectifs stratégiques dans les cinq domaines d'action de l'AEC, met l'accent sur les grands thèmes de développement transversaux comme la protection et la conservation de l'environnement, le respect et la protection de tous les droits humains conformément à la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations-Unies de 1948, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, l'intégration d'une perspective de genre, la participation communautaire, l'inclusion des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes aux aptitudes différentes, des peuples autochtones et d'autres groupes en situation de vulnérabilité. De même, nous soulignons l'importance de la transformation numérique, de la participation du secteur privé, du soutien aux micros, petites et moyennes entreprises, et de l'analyse et de la gestion des risques ;

vi. **Convaincus** de la pertinence du Pacte

»»»» suite page 19

»»»» suite de la page 18

des Nations Unies pour l'avenir, nous reconnaissons que nous faisons face à une période de profonde transformation mondiale et de risques catastrophiques en hausse, tout en vivant dans un temps d'espoir, d'opportunité et de progrès, notamment pour ceux qui vivent dans des situations de pauvreté et de vulnérabilité, et que nous devons redoubler nos efforts pour créer un monde sûr, pacifique, juste, équitable, inclusif, durable et prospère. Cela exige un nouvel engagement à la coopération internationale et au multilatéralisme fondé sur le respect du droit international et guidé par la confiance et la solidarité au profit de tous ;

vii. Résolus à encourager l'approfondissement de la coopération financière et technique et d'une mobilisation des ressources pour accomplir les idéaux de l'AEC en faveur d'une Grande Caraïbe durable ;

viii. Prenant note de : a) la proclamation de la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2025-2034) des Nations Unies, comme un cadre propice à l'approfondissement du dialogue politique et de l'action sur la justice réparatrice ; b) le processus vers une Déclaration internationale sur la protection, la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, à la demande des Nations Unies ;

ix. Nous encourageons la création d'un groupe au sein de l'AEC, en vue d'aborder les droits des personnes d'ascendance africaine ; et la reconnaissance explicite des personnes d'ascendance africaine en tant que protecteurs de la nature lors de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, COP16 ;

Nous déclarons ce qui suit :

Article I. Vers une Grande Caraïbe plus

durable

1. Nous réitérons notre engagement à maximiser les actions en faveur du développement durable de la Grande Caraïbe, à travers les cinq domaines d'action de l'AEC : la protection de la mer des Caraïbes, la réduction des risques de catastrophes, la facilitation du commerce, le tourisme durable et la connectivité aérienne, maritime et numérique ;

Article II. Coopération

2. Nous réaffirmons que la coopération est un instrument essentiel pour parvenir au développement durable de la Grande Caraïbe, ainsi que la réalisation de l'Agenda 2030 et des objectifs du développement durable (ODD), soulignant l'importance des partenariats stratégiques multi-acteurs et multi-niveaux pour parvenir à une coopération au développement durable efficace et mutuellement bénéfique ;

3. Nous nous engageons à promouvoir les Conférences internationales de coopération de l'AEC en tant qu'instrument permettant d'identifier les domaines d'action et les outils pour la mobilisation des ressources ;

4. Nous invitons les pays observateurs de l'AEC et d'autres institutions, notamment les banques multilatérales de développement et les agences de coopération, à participer activement et à soutenir l'Association dans la consolidation des projets stratégiques qui contribuent à la réalisation de la Vision stratégique de l'Association, dans les domaines du commerce, du transport, du tourisme, de l'environnement et de la résilience face aux catastrophes naturelles au bénéfice des membres de l'AEC ;

5. Nous reconnaissons la contribution des Membres associés de l'AEC à l'accomplissement des objectifs de coopération de la Grande Caraïbe à travers le travail exceptionnel

»»»» suite page 20

»»»» suite de la page 19

réalisé au niveau de la présidence et de la vice-présidence des comités et commissions où ils sont élus et nous saluons le renforcement de leur rôle et de leur participation dans la mise en œuvre concrète de projets développés dans le cadre du Plan d'action de l'AEC ;

6. Nous appuyons, particulièrement dans le contexte du 30e anniversaire de l'Association, à soutenir les efforts concertés du Secrétariat et États membres pour prendre l'avantage de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'Action 2022-2028 ;

7. Nous convenons, selon l'accord approuvé par le conseil des ministres en 2024, de convoquer une réunion annuelle des membres associés de l'AEC ;

Article III. Intégration économique pour le développement durable de l'AEC

8. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'avoir des systèmes régionaux pour faciliter le commerce et le transport ainsi que de relations économiques extérieures au niveau régional avec une plus grande intégration afin de renforcer la résilience socio-économique et d'optimiser les possibilités de croissance et de développement. À cet égard, nous soulignons l'importance d'un système multilatéral du commerce qui est ouvert, transparent, inclusif, non-discriminatoire et équitable, fondé sur les règles multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et nous nous engageons à soutenir le fonctionnement optimal du Réseau des organisations de promotion du commerce et des investissements du Comité spécial pour le développement du commerce et les relations économiques extérieures ;

9. Nous donnons la priorité à la transformation numérique en investissant dans la recherche,

l'innovation, l'alphabétisation numérique et le renforcement des capacités pour faire avancer les industries productives, créatives et du service de la région en plus de mieux gérer l'offre et l'accès aux biens et services publics, mettant l'accent notamment sur le transport et la logistique, l'accès numérique et le commerce comme des moteurs de croissance économique durable, et de résilience socio-économique ;

10. Nous nous engageons à continuer les efforts pour améliorer la connectivité et la mobilité entre les peuples et les pays de la Grande Caraïbe ; dans ce contexte, nous nous engageons au développement des liaisons de transport terrestre, aérien et maritime afin de maintenir et de renforcer un espace qui est favorable à la promotion du commerce, à l'investissement, au tourisme et à la circulation des marchandises, des services et des personnes dans la région ;

11. Nous encourageons le développement d'outils de numérisation qui renforcent la connectivité et la facilitation du commerce entre les membres, ce qui stimulera considérablement le commerce, la gestion des ressources, l'offre des services, ainsi que la contribution à l'intégration régionale et un environnement du commerce plus compétitif ;

12. Nous reconnaissons la valeur extraordinaire de l'Agence spatiale latino-américaine et caribéenne pour le développement durable de la région des Caraïbes ;

13. Nous soulignons le rôle que peut jouer l'intelligence artificielle (IA) dans la promotion du développement durable en améliorant la productivité, et les services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'accès à ces services. L'IA peut également améliorer les efforts pour mieux gérer les ressources et assurer la durabilité environnementale. Nous soulignons l'importance du Pacte numérique mondial et

»»»» suite page 21

»»»» suite de la page 20

le rôle de la coopération multilatérale dans la facilitation de la transformation numérique afin de développer des stratégies pour réduire les écarts existants entre les pays et d'améliorer la collecte et la gestion des données, tout en veillant à ce que les progrès de l'IA soient conformes aux valeurs universelles, aux droits de l'homme et aux normes éthiques dans le cadre de la gouvernance des données, fondées sur les risques et différenciées en fonction des capacités nationales, ainsi que la reconnaissance de l'importance de l'égalité des sexes et de la protection des personnes vulnérables dans l'environnement numérique.

Article IV. Sécurité alimentaire et énergétique

14. Nous reconnaissons les obstacles interconnectés en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition, et la durabilité, soulignant l'importance de transformer la capacité des systèmes agro-alimentaires, et de profiter des technologies avancées, afin d'améliorer la résilience de la région de la Grande Caraïbe où des contraintes économiques impactent la sécurité alimentaire et les personnes en situation de vulnérabilité de façon disproportionnée. Nous soulignons la nécessité de disposer de sources de financement supplémentaires, y compris du financement innovateur climatique, un plan pour un système des transports adéquats pour des produits alimentaires pour améliorer la résilience, réduire la vulnérabilité et garantir l'accès équitable aux aliments sains et nutritifs pour tous ;

15. Nous préconisons la coopération concernant l'énergie renouvelable et la transition juste, équitable et ordonnée vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone. En plus, nous soulignons l'importance de la diversification des sources d'énergie et de trouver des solutions énergétiques

abordables, de favoriser la transition vers l'utilisation des ressources renouvelables, et d'améliorer des infrastructures régionales dans ce domaine. Nous reconnaissons que la coopération pour le développement des projets communs d'énergies durables et la promotion de l'efficacité énergétique sont essentielles pour réduire la vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux et aux défis de la crise climatique.

Article V. La mer des Caraïbes, le changement climatique et la résilience face aux catastrophes

16. Nous appelons à une action régionale coordonnée dans le cadre de la désignation de la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable éventuellement par l'Assemblée générale des Nations Unies/tout autre mécanisme, afin de renforcer la protection et la gestion de la préservation de la mer des Caraïbes, en accordant une attention particulière aux points suivants : faire face aux impacts économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique et d'autres menaces émergentes, y compris la réduction progressive de la pollution des plastiques et microplastiques, conformément aux engagements que les États adoptent dans l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques et la gestion coordonnée des sargasses et des mangroves, des récifs, des herbes marines, des zones côtières et de l'aquifère. Nous soutenons les politiques régionales harmonisées visant à éliminer progressivement la pollution plastique et microplastique. Nous nous engageons à défendre ces questions qui reflètent notre position commune dans les principaux forums internationaux, y compris la Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC) en juin 2025, pendant la 80e session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre

»»»» suite page 22

»»»» suite de la page 21

2025, la COP30 sur le changement climatique en novembre 2025, et d'autres lieux pour aborder les questions connexes au cours des prochaines années, afin d'obtenir une reconnaissance et un soutien plus larges ;

17. Nous réaffirmons notre engagement à la protection et à la conservation de la mer des Caraïbes et de sa désignation comme zone spéciale dans le contexte du développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies et nous réitérons l'importance primordiale de la Commission de la Mer des Caraïbes (CMC) pour faire avancer ces causes avec la collaboration des institutions académiques régionales d'envergure internationale dont les connaissances seront extrêmement utiles, comme l'Université nationale autonome du Mexique, pour mettre à jour le rapport sur la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale, et pour tirer le meilleur parti de cette désignation. Nous saluons à cet égard la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui se tiendra en juin 2025 à Nice, organisée conjointement par les gouvernements de France et de Costa Rica ;

18. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la protection et de la conservation de la mer des Caraïbes et soulignons l'importance du mandat de la Commission de la mer des Caraïbes, reconnu par les chefs d'État et de gouvernement de l'AEC dans les déclarations finales adoptées à La Havane (2016), à Managua (2019) et à Antigua-et-Guatemala (2023), ainsi que dans la résolution A/RES/79/204 de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures », en vue de promouvoir son utilisation durable. Nous demandons instamment à la Commission de la Mer des Caraïbes de renforcer son programme de travail, avec des objectifs et des cibles spécifiques pour la mise en œuvre de la désignation de la Mer

des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable, comme convenu dans la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sollicitons la Secrétaire générale de l'AEC de fournir le soutien nécessaire à sa réalisation et de faire rapport périodiquement au Bureau du Conseil des ministres sur ses progrès et les défis à relever pour y parvenir ;

19. Nous reconnaissons les efforts de la République de Colombie dans l'organisation de la 16e Réunion de la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui a eu lieu dans les villes de Cali, Colombie et Rome, Italie. Nous soulignons l'adoption de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) sous les auspices des Nations Unies, le 19 juin 2023 ;

20. Nous reconnaissons que les pays de la Grande Caraïbe continuent d'être vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris des phénomènes climatiques et des sécheresses prolongées, des cyclones et des ouragans intenses, de graves inondations, de la déforestation, de la dégradation des sols, de la perte de biodiversité, de l'élévation du niveau de la mer, et de l'érosion des côtes. Nous faisons référence particulièrement au passage de l'ouragan Beryl qui a eu des effets dévastateurs aux États de la Grande Caraïbe et nous réitérons la solidarité avec les États qui sont impactés dans leur redressement à la suite de ces tragédies, qui ont compté sur le soutien de la communauté internationale et les pays membres et les membres associés de l'AEC ;

21. Nous saluons les efforts entrepris des nombreux États membres de l'AEC au sein du Forum des pays vulnérables au Climat

»»»» suite page 23

»»»» suite de la page 22

(FVC), étant donné que le Forum poursuit un programme de coopération Sud-Sud pour faire face à la crise climatique, et nous encourageons tous les États membres de l'AEC qui sont vulnérables au changement climatique à faire partie de ce forum ;

22. Nous reconnaissons l'importance de l'économie bleue et la prééminence de continuer à promouvoir des actions conformes à la désignation de la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable, tout en sauvegardant les écosystèmes marins qui sont essentiels pour faire face au changement climatique. En tant que région fortement tributaire des ressources océaniques, la promotion de l'économie bleue est essentielle à la fois pour la résilience climatique et pour le bien-être économique à long terme de nos communautés. Nous nous félicitons également de la création de la sous-commission sur les sargasses, fruit du travail remarquable de la CMC pour favoriser une réponse régionale coordonnée aux sargasses (sur la base du paragraphe 14 de la Déclaration de Guatemala, 2023) comme une urgence pour la Grande Caraïbe et nous saluons à cet égard le travail qui sera présenté à Nice, dans le cadre de l'UNOC 3, à l'initiative de la République dominicaine et de la Guadeloupe pour le renforcement de la coordination et de la capacité de réaction régionale ;

23. Nous réaffirmons notre engagement pour approfondir le dialogue et améliorer les mécanismes de coordination et coopération entre les états pour aborder efficacement la dynamique migratoire, particulièrement le mouvement des personnes provoqué par les effets adverses des catastrophes naturelles y du changement climatique, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, par la collaboration continue et l'échange des bonnes pratiques. À cet égard, nous

renouvelons l'appel du 8e Sommet de l'AEC en ce qui concerne l'élaboration d'un Programme commun de migrations de la Grande Caraïbe exprimant notre vision partagée et solidaire sur ce thème¹ ;

24. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir des voies régularisées qui garantissent des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en favorisant le respect et la protection des droits de l'homme de toutes les personnes dans un contexte de mobilité humaine, quel que soit leur statut migratoire, dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour. Nous soulignons également la nécessité de renforcer la coopération internationale pour faire face et lutter contre les crimes que sont le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, en réaffirmant notre vision commune de la solidarité face à ces défis ;

25. Nous réaffirmons notre engagement inébranlable à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, au protocole de Kyoto, et à l'Accord de Paris, comme le cadre permettant de faire face à la crise climatique mondiale. Nous sommes unis pour faire avancer des actions climatiques ambitieuses qui s'alignent sur notre objectif collectif de maintenir la hausse de la température mondiale bien en dessous de 2°C des valeurs préindustrielles, et nous continuons les efforts de limiter la hausse de cette température à 1,5°C, garantissant ainsi un avenir durable et résilient pour toutes les personnes ;

26. Nous reconnaissons le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour accueillir la 29e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP29). L'AEC montre sa préoccupation pour les limitations de l'étendue de la décision six

»»»» suite page 24

»»»» suite de la page 23

(6) sur l'établissement d'un Nouvel objectif collectif quantifié (NCQG par ses sigles en anglais) pour le financement climatique, particulièrement en ce qui concerne les besoins des pays en développement, dans la lutte contre le changement climatique, et nous exhortons la garantie des flux financiers accrus des pays développés vers les pays en développement, en reconnaissant la nécessité de fournir des ressources publiques, basées sur des subventions qui sont hautement concessionnelles, avec une allocation de base minimum du financement uniquement basé sur des dons et des concessions, encadré pour refléter l'urgence d'une action transformatrice avant 2030 et le soutien proportionné nécessaire pour tous les pays en développement, compte tenu de la nécessité de réformes de l'architecture financière internationale par l'augmentation des financements et l'amélioration de l'accès, en tenant compte du fardeau de la dette et de la situation particulière des petits États insulaires en développement (PEID), les pays à revenu intermédiaire (PRI), et des pays moins avancés (PMA);

27. Nous nous engageons aux initiatives de la région, y compris l'initiative de Bridgetown et l'agenda d'Antigua-et-Barbuda (ABAS par ses sigles en anglais) et la révision par des experts de la dette, du climat et de la nature, qui visent à renforcer la résilience économique et climatique de la région, à accroître l'espace budgétaire, à alléger le fardeau de la dette, à améliorer les conditions de financement pour les pays en développement, à mobiliser des ressources financières de qualité, à promouvoir le développement durable et à mettre en œuvre des politiques axées sur la justice climatique et la croissance inclusive et appeler à la formulation d'un plan spécifique pour les pays à revenu intermédiaire. Nous rappelons que les initiatives sont étroitement alignées

sur les travaux et les objectifs des processus existants des Nations unies sur le programme de financement du développement, y compris le « Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà »;

28. Nous encourageons l'assistance aux membres associés pour les aider à faire progresser leur développement durable et leur résilience climatique conformément au Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (ABAS) et nous attendons du système de développement des Nations unies qu'il élabore un plan de réponse spécifique, inter-institutions, global et à l'échelle du système pour les pays à revenu intermédiaire;

29. Nous convenons qu'il y a des avantages significatifs à tirer des innovations technologiques, car le rôle de la technologie dans la lutte contre le changement climatique, y compris les sources d'énergie renouvelables, le captage et le stockage du carbone et les progrès en matière d'efficacité énergétique, est un élément important de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à celui-ci et de la réduction des risques de catastrophe, et nous demandons instamment que l'on soutienne le développement et l'adoption de technologies climatiques endémiques dans les pays en développement, qui sont essentielles pour mettre en œuvre des mesures climatiques visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter;

Article VI. Santé publique

30. Nous félicitons la République de Cuba pour l'énorme contribution qu'elle a apportée à de nombreux systèmes nationaux de santé publique des États membres de l'AEC par le biais du travail de ses Brigades médicales, et nous exprimons nos soucis face à toute action qui limite le travail des Brigades;

»»»» suite page 25

»»»» suite de la page 24

31. Nous nous engageons au renforcement des capacités locales de la santé publique pour affronter des situations d'urgence. Nous prônons la formation et l'entraînement du personnel de santé, ainsi que l'amélioration des infrastructures et ressources nécessaires à une réponse rapide, efficace et inclusive. L'investissement dans des capacités locales contribuerait non seulement aux meilleurs préparatifs, mais également au renforcement de la résilience des communautés face à d'éventuelles crises sanitaires ;

Article VII. Les jeunes et les échanges

32. Nous félicitons les sportifs/sportives de la région de la Grande Caraïbe pour leurs performances aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques de 2024 à Paris, en France. Nous célébrons les athlètes qui, à travers leurs performances de haut niveau, ont remporté des médailles d'or, d'argent et de bronze, et dont les performances exceptionnelles mettent en lumière le talent et la capacité de notre région, projetant une image d'excellence et de persévérance sur la scène internationale ;

33. Nous exhortons les gouvernements à aligner les stratégies et politiques nationales en faveur de la jeunesse sur l'Agenda 2030 et ainsi que des objectifs de développement durable, en garantissant la participation effective des jeunes, en particulier ceux qui se trouvent dans des contextes de plus grande vulnérabilité, conscients de l'importance de garantir aux jeunes de la Grande Caraïbe les meilleures conditions pour faire face aux défis actuels, tels que la crise climatique, les inégalités et les conflits, et reconnaissant qu'ils sont titulaires de droits et remplissent un rôle de premier plan en tant qu'acteurs clés du développement et des réformes nécessaires ;

34. Nous reconnaissons que le Programme des jeunes professionnels offre une bonne

opportunité pour la formation et l'intégration des jeunes dans l'Association et ses opérations, pour leur permettre d'élargir et de partager la connaissance de la Grande Caraïbe grâce à un échange interculturel, et le renforcement des capacités techniques. Ces expériences favorisent également un plus grand sens de la propriété de la vision et de la mission de l'AEC. En outre, nous célébrons les programmes de stages de l'AEC-France Volontaires, et de l'AEC-Corée, comme des initiatives critiques pour encourager l'échange du talent ;

Article VIII. Promotion de l'égalité et l'inclusion des Communautés de la Grande Caraïbe

35. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir l'égalité et à inclure toutes les communautés de la Grande Caraïbe, en favorisant tout particulièrement les populations marginalisées et exclues, comme piliers fondamentaux pour le développement durable et la cohésion sociale de la région, et comme en plus moteurs clés du progrès économique et social ;

36. Nous reconnaissons la grande importance de la conservation et de la préservation des traditions orales conformément aux usages et aux traditions des peuples autochtones et des afro descendants, y compris les différentes langues créoles qui font partie intégrante de la culture caribéenne comme une expression du droit à l'autonomie des communautés citées. Ces traditions représentent un patrimoine culturel qui est inestimable et qui enrichit l'identité et la cohésion sociale de ces communautés ;

37. Nous appuyons le Plan d'Action de dix [10] points de la Commission des réparations de la Communauté caribéenne (CARICOM) et nous saluons les efforts de cette Commission pour corriger les injustices qui sont le résultat

»»»» suite page 26

»»»» suite de la page 25

du génocide des populations autochtones des Caraïbes et du trafic transatlantique des Africains et de l'esclavage, qui comptent parmi les crimes les plus atroces contre l'humanité, et à cet égard nous réaffirmons la nécessité urgente de demander et implémenter des mesures efficaces de réparation, de restitution, de compensation, d'indemnisation ou d'autres mesures en nature aux niveaux national, régional et international ;

38. Nous soulignons le besoin de mettre en œuvre des politiques qui assurent l'égalité d'opportunités pour chaque individu. La promotion de l'égalité et de l'équité signifie que les bénéfices du développement sont accessibles à tous et à toutes et que les disparités existantes sont éliminées ;

39. Nous reconnaissons la contribution de toutes les femmes, les adolescentes et les filles des Caraïbes, les femmes autochtones, et les femmes afro descendantes au développement de nos sociétés et de nos pays. Nous réaffirmons l'importance de garantir les conditions nécessaires au plein exercice de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, ainsi que l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à leur égard. Nous nous engageons à améliorer leurs conditions de vie afin d'élargir leurs possibilités et de leur garantir un accès égal à une éducation équitable et de qualité, à des technologies numériques sûres et à leur pleine participation aux espaces de prise de décision, il nous permettra de construire une région plus prospère, durable, juste et équitable ;

40. Nous nous engageons à l'autonomisation des communautés marginalisées et exclues, dont les droits ont été bafoués, par le biais de programmes de formation, d'éducation et de développement économique qui garantiront leur pouvoir de participer pleinement à la vie culturelle, sociale et économique ; à favoriser

une représentation équitable des divers groupes à tous les niveaux d'administration publique et dans le processus de l'élaboration des politiques afin de garantir que les voix de tous les groupes de la société soient entendues et respectées.

Article IX. Travail digne

41. Nous défendons l'importance d'élaborer des politiques visant à respecter les droits des travailleurs tels qu'ils sont consacrés par le droit international, et par les législations nationales à savoir la liberté d'association, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination au travail, et la promotion de milieux de travail sûrs et sains ;

42. Nous reconnaissons que l'innovation et le développement technologique ont considérablement transformé les activités humaines, présentant des défis et des opportunités pour les droits de l'homme. Nous déclarons donc notre ferme engagement à saisir ces opportunités, à protéger le travail décent et à relever les défis associés aux transformations technologiques dans le monde du travail, à assurer des transitions justes dans l'économie numérique et à promouvoir des stratégies de protection du travail ;

Article X. Engagement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et la Grande Caraïbe en tant que zone de paix et de coopération

Nous réitérons notre engagement et notre respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes du Droit International avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; la promotion des relations amicales et de la solidarité entre les nations ; la promotion de la coopération internationale ; l'égalité souveraine

»»»» suite page 27

»»»» suite de la page 26

des États; l'accomplissement de bonne foi des obligations contractées; le règlement pacifique des différends; l'interdiction du recours ou de la menace du recours de la force, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque État, et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, sauf accord de la communauté internationale dans le cadre des Nations Unies. Ces sont les conditions indispensables à la préservation de la Grande Caraïbe comme une zone de paix. Nous rappelons en outre notre engagement en tant que parties au Traité sur l'interdiction des Armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes et nous réitérons notre profonde inquiétude face à la menace que l'existence d'armes nucléaires fait peser sur l'humanité ainsi qu'à l'impact humanitaire et nous condamnons sans équivoque toute menace d'utilisation de ces armes qu'elle soit explicite ou implicite;

44. Nous saluons le 11e anniversaire de proclamation de la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes, adoptée à La Havane le 29 janvier 2014, et nous reconnaissons la pleine validité de ses principes;

45. Nous rejetons l'application de mesures coercitives unilatérales, contraires au droit international, y compris les listes et les certifications qui affectent négativement les moyens de subsistance de la population, et qui ont un impact sur la pleine jouissance des droits de l'homme, les efforts nationaux en faveur du développement économique et social des États membres de l'AEC, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la paix et la prospérité de la Grande Caraïbe. À cet égard, nous demandons le retrait de la désignation du Cuba de la liste unilatérale des pays qui soutiennent le terrorisme selon le département d'État des États-Unis, nous sollicitons également l'exclusion du Panama de la liste des pays non coopératifs en matière fiscale, ainsi que de la

liste des pays non coopératifs en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des armes de destruction massive, les deux émanant de l'Union européenne 2;

46. Nous réitérons l'appel au gouvernement des États-Unis de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier de dimension extraterritoriale qu'il impose à la République de Cuba, qui s'est intensifié à des niveaux sans précédent, et qui affecte gravement le bien-être du peuple cubain;

47. Nous reconnaissons l'importance de la stabilité politique et sociale pour le bien-être du peuple haïtien et pour le développement durable de la Grande Caraïbe dans son ensemble; nous réaffirmons notre soutien et notre solidarité indéfectibles à l'égard du gouvernement et du peuple haïtiens, premier pays des Caraïbes à s'être affranchi de l'esclavage et à avoir accédé à l'indépendance, face à la crise multidimensionnelle qui a été aggravée par la violence et les activités criminelles des groupes criminels organisés; réitérons notre soutien aux efforts nationaux, régionaux et internationaux, y compris ceux menés par la CARICOM et la Mission Multinationale de Soutien à la Sécurité sous la direction du Kenya afin de trouver des solutions pacifiques, inclusives et durables à la crise; et soulignons l'importance d'un processus de dialogue mené par les Haïtiens, du renforcement de l'aide humanitaire coordonnée et d'un engagement soutenu qui soutienne la souveraineté d'Haïti, dans le respect de la dignité, des droits et de l'action du peuple haïtien.

Article XI. Personnes d'ascendance africaine et peuples indigènes : Justice réparatrice

48. Nous accueillons avec beaucoup d'espoir: a) l'annonce par le Président français de la

»»»» suite page 28

»»»» suite de la page 27

création d'une commission mixte franco-haïtienne chargée d'examiner le passé commun, y compris l'impact de l'« indemnité » de 150 millions de francs qu'Haïti a été contraint de contracter en 1825 ; b) le dialogue entre les victimes de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage et les descendants de leurs auteurs, ainsi que la volonté de ces derniers de contribuer aux réparations historiques, dans le cadre de la 4e session du Forum permanent des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine (PFPAD), qui s'est tenue à New York du 14 au 17 avril dernier ; c) la décision de la Colombie de promouvoir la création d'un fonds multi-donneurs pour les réparations historiques en faveur du peuple haïtien, annoncée dans le cadre de la session du PFPAD susmentionnée. Nous encourageons les autres nations à contribuer à ces objectifs ;

49. Nous renouvelons notre engagement en faveur de la formulation et de l'adoption d'une déclaration internationale sur la protection, la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes afrodescendantes, qui est en cours d'élaboration à la demande des Nations Unies, et nous soutenons les efforts de l'Organisation des États américains (OEA) en vue d'une déclaration interaméricaine sur les droits des personnes afrodescendantes, qui devrait accorder une importance particulière à la justice réparatrice, à la justice climatique et environnementale, ainsi qu'à la justice numérique et à l'intelligence artificielle, dans le cadre de la reconnaissance des droits individuels et collectifs des personnes et des peuples afrodescendants. Nous nous engageons à assurer la participation juste et équitable des personnes afrodescendantes aux forums et instances nationaux, régionaux et multilatéraux pertinents pour la création ou la consolidation de l'architecture juridique, institutionnelle et instrumentale de l'intelligence artificielle et de sa gouvernance,

le cas échéant ;

50. Nous demandons instamment la création d'un groupe au sein de l'AEC pour traiter des droits des peuples afrodescendants et d'autres groupes tels que les peuples autochtones, ainsi que la reconnaissance explicite de ces groupes en tant que protecteurs de la nature lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16) ;

51. Nous engageons à promouvoir la participation des peuples afrodescendants, les peuples indigènes, et autres groupes caribéens aux mécanismes de l'Association des États de la Caraïbe, en soutenant leur intégration dans les initiatives stratégiques pour le développement durable, la croissance économique inclusive, la gestion conjointe des écosystèmes, la préservation culturelle, l'éducation, la science et la technologie, le renforcement de la connectivité régionale par le biais du transport maritime et aérien, la promotion de l'écotourisme communautaire, et la préservation de leurs langues et de leur patrimoine culturel, en harmonie avec les priorités du Plan d'action 2022-2028 de l'AEC ;

Article XII. Privilèges et immunités

52. Nous incitons les États qui n'ont pas encore ratifié le protocole sur les privilèges et immunités de l'AEC à poursuivre leurs efforts en vue d'une ratification rapide ;

53. Nous examinerons, une fois que le protocole sur les privilèges et immunités de l'AEC entre en vigueur, la possibilité d'un document de voyage pour les responsables de l'AEC afin d'obtenir une mobilité plus facile et plus fluide au niveau régional dans le cadre de toutes les missions officielles de l'AEC.

Article XIII. Remerciements et Accueil

54. Nous exprimons notre profonde gratitude au Président de la République de

»»»» suite page 29

»»»» suite de la page 28

Colombie, Son Excellence Gustavo Francisco Petro Urrego, ainsi qu'au gouvernement et au peuple de Colombie, pour leur chaleur et leur hospitalité, ainsi que pour l'excellente organisation de ce 10e Sommet de l'Association des États de la Caraïbe ;

55. Nous félicitons la République du Honduras pour sa présidence pro tempore de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour la période 2024-2025, et l'organisation du 9e sommet qui reflète l'engagement à l'intégration, à la coopération et au développement durable de l'Amérique latine et de la Grande Caraïbe. Nous saluons également la présidence pro tempore de la République de Colombie (2025-2026) qui assumera cette responsabilité, l'assurons de notre plein soutien et souhaitons qu'elle remporte du succès dans l'exercice de cette fonction ;

56. Nous remercions S.E. Rodolfo Sabonge, Secrétaire général pour la période 2020-2024, pour son service dévoué, sa direction courageuse, visionnaire et dynamique et son engagement constant pour faire avancer la mission et les objectifs de l'AEC ;

57. Nous félicitons le Secrétariat de l'AEC sous la direction de Son Excellence Noemí Espinoza Madrid, l'actuelle Secrétaire générale, pour ses expériences professionnelles admirables, et ses efforts déterminés, clairs et persévérants, qui enrichit la Grande Caraïbe et son processus vers le développement durable, la coopération et l'action ;

58. Nous souhaitons la bienvenue au Président du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe pour la période 2025-2026, et lui adressons nos meilleurs vœux de succès pour sa gestion à la tête de l'Association.

Réservations

Paragraphe 23

La République dominicaine consent à la publication de ce paragraphe conformément à l' Accord ministériel 16/18, approuvé par la XXIIIe réunion ordinaire du Conseil des ministres de la République bolivarienne du Venezuela le 16 mars 2018, et prend acte de sa réserve quant à l'application de la phrase suivante : « À cet égard, nous renouvelons l'appel du 8e Sommet de l'AEC pour la formulation d'un Agenda commun pour la migration dans la Caraïbe au sens large, qui exprime notre solidarité et notre vision partagée sur cette question. »

Paragraphe 45

Le Costa Rica consent à la publication de ce paragraphe conformément à l'Accord ministériel 16/18, approuvé par la XXIIIe réunion ordinaire du Conseil des ministres de la République bolivarienne du Venezuela le 16 mars 2018, et prend acte de sa réserve quant à l'application de ce paragraphe.

Paragraphe 47

La République bolivarienne du Venezuela consent à la publication de ce paragraphe conformément à l'Accord ministériel 16/18, approuvé par la 23e réunion ordinaire du Conseil des ministres de la République bolivarienne du Venezuela le 16 mars 2018, et prend acte de sa réserve concernant l'application de l'expression suivante : « et la Mission multinationale de soutien à la sécurité dirigée par le Kenya »

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, rencontre le Président du Panama, Son Excellence Monsieur Jose Raul Mulino



De droite à gauche, le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire et le Président du Panama, Son Excellence Monsieur Jose Raul Mulino

En marge de sa participation au 10^e Sommet de l'AEC, le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, a eu une rencontre bilatérale avec le Président du Panama, Son Excellence Monsieur Jose Raul Mulino. Au cours des échanges, le Président Voltaire a mis l'accent sur la nécessité d'un renforcement de la coopération maritime en matière de sécurité et de défense et sur la participation du Panama à la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS).

Réagissant à la demande du Conseiller-Président Voltaire, le Président panaméen a promis que son pays va s'engager dans la MMAS en y apportant une contribution en matière de sécurité et de surveillance maritime d'Haïti. Plus spécifiquement, il a annoncé que des opérations conjointes de contrôle

maritime seront réalisées avec la collaboration des forces navales colombiennes, visant à lutter contre les trafics illicites entre Haïti et la Colombie. Cette initiative marque, selon lui, un pas important vers une coopération régionale renforcée dans les domaines de la sécurité maritime, de la lutte contre la criminalité transnationale et l'immigration illégale dans la région de la Caraïbe.

Par ailleurs, le Président Mulino a annoncé la mise en place d'un programme de formation sur la surveillance et l'intervention en mer à l'intention des garde-côtes haïtiennes.

Dans un autre registre, le Président panaméen a dit vouloir parler à son homologue Emmanuel Macron pour le sensibiliser sur le dossier de restitution de la dette de l'indépendance haïtienne.

23 MAI 2025

Rencontre entre le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste et le représentant de l'Union européenne en Haïti, Monsieur Stefano Gatto



Le Ministre des Affaires étrangères, et des Cultes Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste et le représentant de l'Union européenne en Haïti, Monsieur Stefano Gatto

Dans la matinée du vendredi 23 mai 2025, le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste a rencontré, en ses bureaux, le représentant de l'Union européenne en Haïti, Monsieur Stefano Gatto.

Monsieur Gatto qui rendait une visite de courtoisie au Chancelier, a tenu à remercier ce dernier pour sa disponibilité, en soulignant l'importance de la collaboration de l'Union européenne en Haïti avec la Chancellerie haïtienne. Les deux diplomates ont affirmé leur disposition

et leur ferme engagement d'œuvrer à la dynamisation des liens d'amitié, de solidarité et de coopération.

Après avoir fait le tour de la situation sociopolitique et de la crise sécuritaire en Haïti, Monsieur Gatto évoque la raison fondamentale de sa visite, un témoignage à l'engagement de l'Union européenne à l'appui budgétaire à travers une collaboration étroite avec le ministère de l'Économie et des Finances. Il a aussi fait l'éloge du professionnalisme des cadres de la BRH et du MEF; ce qui a facilité la signature de plusieurs conventions de financement dont

»»»» suite page 32

»»»» suite de la page 31



Le Ministre des Affaires étrangères, et des Cultes Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste et le représentant de l'Union européenne en Haïti, Monsieur Stefano Gatto

celle avec l'administration des Douanes de 9 millions d'euros pour une surveillance efficace des échanges terrestres et maritimes. Il a aussi mentionné la Convention sur la résilience, la production agricole, la finalisation de la route PAP-CAP jusqu'à St Raphael. Cette dernière convention permettra aussi de finaliser 2 kms de route vers Milot, une exigence de l'UNESCO.

Il convient, toutefois, de noter, selon Monsieur Gatto, qu'il s'avère difficile de convaincre les autorités de Bruxelles à s'intéresser à Haïti compte tenu de la dégradation sécuritaire et environnementale du pays. Cependant, il se réjouit de la qualité de la relation avec le gouvernement et renouvelle la volonté de l'UE à mettre sur 3 ans 15 millions d'euros sur PAP pour aider à l'infrastructure sociale des quartiers afin de les libérer de l'influence des gangs. L'UE se met aussi à la recherche des partenaires d'exécution non gouvernementaux pour renforcer leur rapport avec les entités étatiques.

Des supports continus seront donnés au ministère de l'Agriculture pour améliorer la capacité de production agricole ainsi qu'au ministère à la Condition féminine pour un meilleur accompagnement des femmes dans le processus de leur intégration dans toutes les sphères de la société. L'UE renouvelle son attachement en augmentant son personnel de 9 à 46 malgré les conditions difficiles de fonctionnement.

Le Chancelier haïtien, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste a exprimé son appréciation face aux différents engagements de l'UE avec Haïti, mais estimait nécessaire de mettre l'accent sur les priorités fondamentales du Gouvernement: la sécurité, les élections et les besoins humanitaires. L'UE maintient son support aux élections par un appui budgétaire qu'elle fournit à travers le MEF. Le Chancelier haïtien a surenchéri en rappelant l'importance de la solidarité de l'UE surtout qu'elle s'est construite sur des valeurs de respect, de dignité et de valorisation des droits humains. Il rappelle que c'est bien le temps pour les partenaires européens de dire non à ce qui se passe en République dominicaine contre

les Haïtiens. À cela, Monsieur Gatto répond que l'UE veut construire des hôpitaux et d'autres structures pour aider la communauté haïtienne essuyant des attitudes inhumaines en république voisine. Son Excellence, Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste dénonce les agressions diplomatiques dont est victime Haïti par la suspension des vols commerciaux, la fermeture des Consulats. Monsieur Gatto s'engage, malgré les réticences de l'international, à porter ces préoccupations au comité européen, espérant trouver leur attention afin de soutenir Haïti de façon plus prononcée.

23 MAI 2025

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Emmanuel Vertilaire reçoit l'Ambassadeur de la République de Chine (Taïwan) en Haïti, Son Excellence Monsieur Cheng-Hao Hu



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Emmanuel Vertilaire reçoit l'Ambassadeur de la République de Chine (Taïwan) en Haïti, Son Excellence Monsieur Cheng-Hao Hu

Le Conseiller-Président Emmanuel Vertilaire a rencontré, ce vendredi 23 mai 2025, l'Ambassadeur de la République de Chine (Taïwan) en Haïti, M. Cheng-Hao Hu.

Plusieurs personnalités ont pris part à cette réunion, parmi lesquelles : le Directeur de Cabinet du Conseil Présidentiel, M. Miradin Morlan, le Directeur de Cabinet du Conseiller-Président de Emmanuel Vertilaire, le Conseiller diplomatique du cabinet, M. Alcide Joas, ainsi que deux conseillers taïwanais : M. Hong-Chi (Fabien) Cheng et M. Raogo Jyr-Geng Wu.

Les échanges ont porté sur plusieurs thématiques majeures, dont la crise humanitaire aggravée par la situation des déplacés internes causée par les violences des groupes armés. L'insécurité généralisée, l'agriculture et le développement rural, le processus électoral, l'éducation et les programmes de bourses d'études ont éga-



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Emmanuel Vertilaire et l'Ambassadeur de la République de Chine (Taïwan) en Haïti, Son Excellence Monsieur Cheng-Hao Hu

lement été abordés.

Cette rencontre marque une étape importante dans la redynamisation des relations bilatérales entre les deux nations.

22 MAI 2025

Symposium : Apporter des solutions urgentes à la crise sécuritaire en Haïti



Un Symposium de haut niveau s'est tenu ce 22 mai 2025 à la Salle des Amériques de l'Organisation des États américains (OEA), pour identifier des réponses urgentes à la crise sécuritaire en Haïti. Cette rencontre fait suite à la visite en avril dernier du Conseiller Président, S.E. Smith Augustin, auprès du Secrétaire général de l'OEA, M. Luis Almagro, et traduit l'engagement partagé en faveur d'une mobilisation régionale face à l'aggravation de l'insécurité dans le pays. Dans un contexte marqué par la prolifération des gangs armés et l'expansion du crime transnational, le Symposium réunira des autorités haïtiennes, des représentants d'États membres et des experts afin de discuter des pistes concrètes de soutien à la sécurisation du territoire. Un accent particulier a été mis sur l'impact du crime transnational organisé, sur les institutions de sécurité et de justice, et sur les moyens d'y remédier à travers des mécanismes de coopération régionale, notamment ceux prévus dans la Convention interaméricaine contre le terrorisme. Le Conseiller-Président Smith Augustin ainsi que le Secrétaire général Luis Almagro ont pronon-

cé successivement les mots d'ouverture. Parmi les intervenants, figuraient : Mme Barbara Feinstein, Sous-secrétaire d'État adjointe au Département d'État américain, ainsi que les ministres haïtiens de la Justice et de la Défense, M. Patrick Pélissier et M. Jean Michel Moïse. D'autres personnalités, experts et voix influentes du système interaméricain, ont également pris part aux échanges. Ce Symposium visait notamment à démontrer les causes profondes de l'insécurité en Haïti, à exposer les différentes dimensions - nationale, transnationale et internationale - du problème et à obtenir des engagements concrets pour appuyer le plan de redressement sécuritaire porté par les autorités de la transition. Il devrait contribuer aussi à une meilleure visibilité des besoins urgents d'Haïti, à l'établissement de priorités partagées avec les partenaires et à l'approfondissement du dialogue régional sur la sécurité. Le Conseil Présidentiel de Transition réaffirme, à travers cette initiative, sa volonté d'agir de manière résolue face à la crise, dans le respect des droits humains et avec l'appui solidaire de la communauté interaméricaine.

22 MAI 2025

Synthèse de l’allocution du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Smith Augustin, au Symposium sur la situation sécuritaire et judiciaire en Haïti



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Smith Augustin, au Symposium sur la situation sécuritaire et judiciaire en Haïti

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Général
Adjoint, Monsieur le Président du
Conseil Permanent,

Excellences, Mesdames, Messieurs les
Représentants permanents et observateurs
permanents,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil Présidentiel de Transition, permettez-moi de renouveler la gratitude du peuple haïtien au Secrétaire Général sortant, SEM. Luis Almagro, pour son soutien continu à Haïti durant ses deux mandats, et féliciter le Secrétaire Général élu, SEM. Albert Ramdin, ainsi que la Secrétaire Générale adjointe, la première femme élue à ce poste, Mme Laura Gil. Je tiens à rassurer aux deux illustres élus de la bonne collaboration de la République d’Haïti tout au long de leur mandat qui sera marqué, j’en suis certain, du renforcement des liens de l’OEA avec Haïti.

J’adresse aussi mes vifs remerciements au Secrétaire général Almagro pour avoir répondu favorablement à la demande haïtienne d’organiser ce symposium sur la situation sécuritaire et judiciaire en Haïti. Lors de notre récente rencontre en avril dernier, on s’était entendu que pour bien résoudre la crise, il fallait d’abord commencer par mieux la comprendre et faire évoluer ensuite le narratif qui lui est attribué tant au niveau national qu’international.

Mais tout d’abord, je veux bien saluer le travail remarquable du Secrétariat à la Sécurité multidimensionnelle, ainsi que le dévouement de son personnel, dont l’engagement exemplaire a grandement contribué à l’organisation dudit symposium. Je remercie aussi l’ensemble des États membres et observateurs de l’Organisation pour l’attention constante qu’ils portent à la situation sociopolitique en Haïti. Ma gratitude s’adresse également à l’ensemble des organisateurs et

»»»» suite page 36

»»»» suite de la page 35

aux intervenants.

Depuis la création de l'OEA, il a toujours été permis à Haïti de compter sur la solidarité interaméricaine dans ses démarches de consolidation de l'État de droit, de promotion de la paix et de protection de la démocratie. La tenue de ce symposium témoigne de cette vieille amitié courageuse et solidaire.

Mesdames, Messieurs,

Au-delà de l'élégance évidente de cet acte protocolaire, nous sommes réunis ici afin de mobiliser notre attention sur une situation d'extrême urgence. L'urgence de répondre en effet à une crise sécuritaire qui a franchi en Haïti les seuils de l'acceptable. L'urgence de ne pas détourner notre regard de la détresse alors que des vies sont brisées quelque part tous les jours par la violence meurtrière des gangs, plus d'un million de personnes sont contraintes de quitter leur quartier tandis que l'autorité de l'État est menacée et la démocratie se trouve en péril.

Au moment où je m'adresse à cette auguste assemblée, les gangs armés contrôlent près de 85% du territoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, une bonne partie du département de l'Artibonite et quelques communes de celui du Centre. Ces bandits détruisent des vies et des biens, tuent l'espoir et transforment en cauchemar les rêves de la jeunesse de grandir ou ceux des vieux de jouir du repos de leur âge.

La limite a donc déjà été franchie. Il faut agir vite. Il faut agir bien. Sous l'impulsion du Conseil Présidentiel de Transition, l'État haïtien a renforcé sa politique de sécurité. Il s'est doté d'une feuille de route claire soutenue par une augmentation substantielle du budget alloué aux forces de l'ordre. Les fonds rendus disponibles devront aider à la formation du personnel sécuritaire, l'augmentation des infrastructures y relatives

ainsi que la modernisation des équipements. Les résultats devront être palpables dans les jours à venir. Le gouvernement actuel refuse catégoriquement d'être de connivence avec les bandits. Toutefois, la confiance du peuple ne sera rétablie dans ses élites dirigeantes si nous n'instaurons pas dans le pays une société résolument égalitaire et non-violente.

Le système national d'oppression populaire qui fut érigé dans le pays depuis la formation de l'État originel a fini par créer des monstres qui sont si détruits intérieurement qu'ils peuvent être en mesure de brûler vif un bébé innocent, violer des fillettes sans défense, incendier des hôpitaux, des écoles et des bibliothèques ou transformer en assassins, sous l'effet de la drogue, des enfants innocents mais désespérés.

Mesdames, Messieurs, croyez-moi que pour traiter ses propres concitoyens comme le font les gangs en Haïti, l'instinct criminel individuel ne suffit pas. C'est aussi la faute de nos élites dirigeantes qui ont créé au détriment de la majorité une société d'exclusion ou un pays qui soit pour la majorité « une terre de toutes les négations existentielles » (Saint-Armand, 2023).

En conséquence, devons-nous bien admettre, le pays ne se relèvera pas définitivement sans la conception puis la mise en œuvre d'une politique radicale de sécurité globale qui ne cherche pas seulement à faire la guerre aux bandits mais aussi sinon surtout à restaurer le droit du peuple haïtien à l'égalité citoyenne et à l'autodétermination politique. Il est crucial de redonner à la majorité populaire sa dignité, sa citoyenneté, et à tous le droit inaliénable de vivre heureux dans leur propre pays.

Le devoir des élites dirigeantes haïtiennes c'est d'abord d'être responsables à l'égard des besoins de la population haïtienne. En ce sens, nous ne pourrions pas résoudre définitivement

»»»» suite page 37

»»»» suite de la page 36

le problème de l'insécurité sans la constitution courageuse et progressive d'une part d'un projet de rupture avec la société traditionnelle haïtienne fondée sur les éléments discriminatoires et d'exploitation de la vieille société coloniale et l'instauration nécessaire, d'autre part, par des élites enfin soucieuses et compatissantes envers le peuple, d'un autre État qui soit enfin pour et non contre la nation. De même, il va falloir considérer avec sérieux la dimension transnationale de la crise. On ne le dira jamais assez : Haïti ne produit ni armes ni munitions. Et pourtant, des centaines de milliers d'armes à feu circulent librement sur notre sol, alimentant la criminalité, la corruption, et sapant toute tentative de restauration de l'ordre public.

Par ailleurs, nous parlons le plus souvent de la menace que représentent pour notre région les problèmes de sécurité en Haïti plutôt que de considérer la façon dont les problèmes non résolus dans d'autres pays de la région affectent Haïti et permettent du même coup à ses problèmes d'insécurité de s'aggraver. En effet, Haïti n'est nullement le lieu où résident les principales forces de soutien et d'origine des principaux problèmes qui sont liés à la criminalité transnationale organisée tels que le trafic illicite d'armes, de munitions, de drogue et d'êtres humains.

En évoquant ici la dimension transnationale de la crise sécuritaire en Haïti, nous voulons aussi contribuer à déconstruire le préjugé qui veut faire d'Haïti un problème pour la région. Autrement dit, deux grandes leçons sont à retenir du fonctionnement de la criminalité transnationale organisée. La première : les pays les plus faibles sont ceux qui en souffrent le plus. Il suffit d'étudier les conséquences dévastatrices de tous les types de trafic illicite dans des pays des Caraïbes pour s'en rendre compte. La deuxième leçon est l'exigence de la coopération voire de la solidarité internationale dans le domaine de la lutte contre ce fléau, car

plus il y a de pays touchés par ces structures criminelles, plus le problème devient grave et plus il devient difficile de le résoudre par les moyens d'un seul pays.

Somme toute, Mesdames, Messieurs, devons-nous sincériser nos engagements de solidarité les uns envers les autres notamment envers les pays souffrants de notre région dont Haïti, en ayant conscience qu'en contribuant à construire la paix sur notre continent nous travaillons aussi en même temps à préserver la paix chez nous.

En Haïti, le Conseil Présidentiel de Transition (CPT), poursuivra ses efforts visant à rétablir la sécurité, restaurer la légitimité institutionnelle, relancer l'économie nationale et mener Haïti vers des élections libres et crédibles. Cette mission, bien que difficile, reste réalisable. Nous comptons beaucoup sur la solidarité régionale et internationale pour y arriver.

Enfin, je forme tous mes vœux de succès à ce symposium. Qu'il nous serve à nous rapprocher davantage dans la recherche de la paix par la solidarité fraternelle. Soyons encore de ceux qui croient que les peuples savent tisser des liens perpétuels d'amitié. C'est le beau rêve que nous chérissons tous depuis les vieilles luttes de libération des peuples opprimés de l'Amérique et plus près de nous depuis la création en 1948 de l'Organisation.

Les échanges d'aujourd'hui devront se poursuivre avec le Secrétaire Général Ramdin lors des prochaines rencontres notamment à la 55e Session de l'Assemblée générale de l'OEA qui se tiendra en juin prochain. Ce sont des initiatives qui doivent aboutir, je l'espère bien, à des engagements durables, concrets et transformateurs.

Bon travail à toutes et à tous !
Mèsi anpil !

Je vous remercie.

28 MAI 2025

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Louis Gérald Gilles, a participé, le mercredi 28 mai 2025, au lancement de la Semaine de la Santé des Femmes



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Louis Gérald Gilles, au lancement de la Semaine de la Santé des Femmes

Cette activité, organisée sous l'égide du Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), s'est déroulée à l'hôtel Montana autour du thème : « Femme en santé, avenir en sécurité ».

Outre la ministre à la Condition féminine et aux Droits des Femmes, Mme Pédrica Saint-Jean, plusieurs personnalités ont honoré de leur présence cette cérémonie, notamment : le Directeur de Cabinet du Premier ministre, Me Axène Joseph; le Directeur général du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Dr Gabriel Thimothé; le Directeur général de l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), M. Vickerson Garnier; ainsi que le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et la représentante d'ONU Femmes en Haïti.

Dans son discours de circonstance, le Conseiller-Président Louis Gérald Gilles a salué l'engagement de l'État en faveur du bien-être des femmes. Il a souligné que le lancement de cette semaine dédiée à la santé

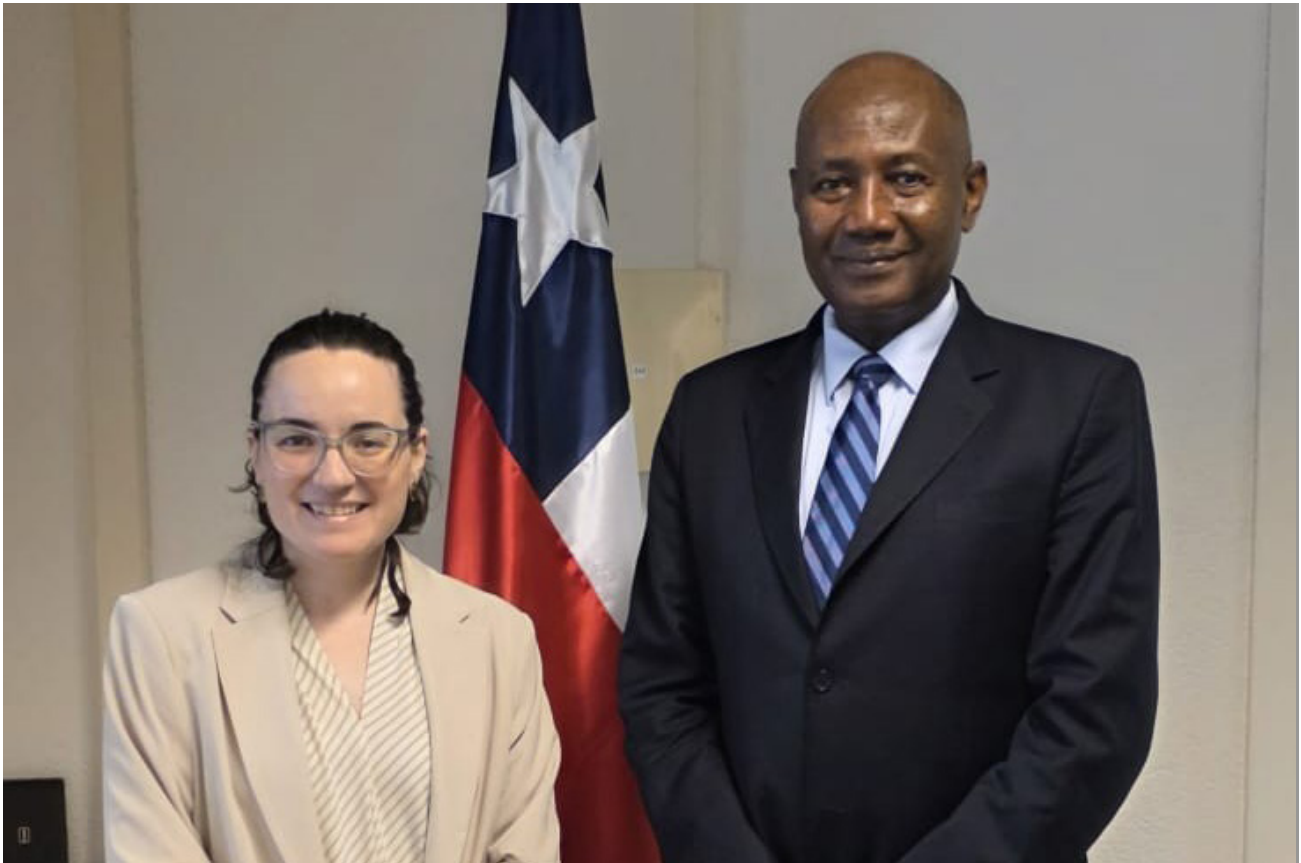


Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Louis Gérald Gilles

des femmes permet de mettre en lumière les nombreux défis auxquels elles sont confrontées. Il a réaffirmé son engagement à œuvrer pour que les femmes puissent vivre dans de meilleures conditions et participer pleinement à la vie de la société. Il a également précisé que l'État poursuit ses efforts pour résoudre le problème de l'insécurité, dont de nombreuses femmes sont victimes, dans le but de permettre au pays d'emprunter sereinement la voie du référendum et des élections.

22 MAI 2025

Visite de courtoisie du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Ambassadeur Madsen Chérubin, à la Représentante permanente du Chili



Le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Ambassadeur Madsen Chérubin et la Représentante permanente du Chili, auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Ambassadeur Sofia Boza

Dans le cadre des démarches visant à rendre plus active la participation d'Haïti aux activités de l'OMC et surtout à renforcer les relations diplomatiques et de coopération du pays au sein de ladite organisation, l'Ambassadeur Madsen Chérubin, accompagné du Représentant permanent adjoint, Monsieur Jean Claude Barthélémy, a effectué, le jeudi 22 mai 2025, une visite de courtoisie à son homologue de la République du Chili, l'Ambassadeur Sofia Boza.

Cette rencontre, empreinte d'ouverture et de cordialité, a permis aux deux diplomates d'échanger leurs points de vue sur les

principaux dossiers qui sont à l'agenda de l'OMC, notamment les négociations sur la pêche, sur les mesures climatiques liées au commerce, sur l'agriculture durable et surtout la préparation de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC prévue au Cameroun du 26 au 29 mars 2026. Les discussions ont également porté sur les priorités respectives d'Haïti et du Chili dans le cadre de leurs relations avec l'organisation chargée de la régulation du système commercial multilatéral, avec un accent particulier sur les initiatives liées au développement et à la facilitation des investissements.

»»»» suite page 40

»»»» suite de la page 39



L'Accord sur la facilitation des investissements pour le développement (AFID) a été, à juste titre, au cœur des échanges entre les deux Représentants permanents. Cet accord plurilatéral (au sens où il ne concerne qu'une partie des Etats membres de l'OMC), dont l'initiative est coordonnée par le Chili et la Corée du Sud, vise à améliorer la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des mesures et procédures administratives relatives aux investissements, tout en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement (PED) et des pays les moins avancés (PMA).

L'Ambassadeur Chérubin a fait ressortir l'intérêt stratégique pour Haïti, en tant que PMA, le seul du continent américain d'ailleurs, qui a énormément besoin d'attirer des investissements étrangers pour générer de la richesse et des emplois et assurer son développement socioéconomique et d'adhérer à cet important accord.

Trois principales raisons peuvent justifier l'adhésion d'Haïti à l'accord sur la facilitation des investissements pour le développement (AFID), à savoir :

1) Il est susceptible de contribuer significativement à l'amélioration du climat des affaires. En effet, l'AFID vise à favoriser la simplification et la digitalisation des procédures, renforçant ainsi la transparence et la confiance des investisseurs, des facteurs essentiels pour attirer des investissements, surtout des investissements directs étrangers ;

2) Il accorde une importance particulière au traitement spécial et différencié, dans la mesure où il prévoit des dispositions spécifiques permettant aux PMA de mettre en œuvre les engagements y afférents à leur propre rythme, avec, de surcroît, un appui ciblé en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités ;

3) Sa mise en œuvre effective peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En facilitant ou encourageant des investissements productifs, inclusifs et durables, l'AFID a le potentiel de contribuer à la croissance économique, au développement et à l'intégration des petites et moyennes entreprises (moteur de la croissance dans les PED et PMA), ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance économique.

L'Ambassadeur Chérubin a également fait mention de l'intégration de son pays au Comité directeur du Fonds pour la pêche de l'OMC et des démarches en cours en vue de la reprise et de l'intensification de la coopération technique de la CNUCED (ONU Commerce et Développement, ci-devant Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) à Haïti.

Les deux diplomates ont convenu de la nécessité d'entretenir un dialogue constant et de renforcer leur collaboration au sein des différentes instances de l'Organisation mondiale du commerce.

Célébration du Bicolore haïtien à Buenos Aires



L'Ambassadeur Olga Medor Ducasse dans son allocution de circonstance

Dans le cadre de la célébration du 222^e anniversaire de la création du drapeau haïtien, l'Ambassade d'Haïti en Argentine a organisé, le vendredi 16 mai 2025, dans les locaux de l'Organisation des États Ibéro-américains (OEI), une conférence-débat autour du thème: « Le Symbolisme du drapeau haïtien dans le contexte du monde actuel ». La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs membres du Corps diplomatique et de fonctionnaires de différentes institutions argentines telles que la Législature de la Ville Autonome de Buenos Aires, l'École de Défense, la Police, l'Institut Alexandre Pétion et de plusieurs municipalités. Après les propos de circonstance de l'Ambassadeur d'Haïti en Argentine, Madame Olga Médor Ducasse, qui a entretenu l'assistance sur la signification



L'Ambassadeur Olga Medor Ducasse dans son allocution de circonstance

de ce jour pour le peuple haïtien y compris les universitaires, deux professeurs des universités haïtiennes en Argentine, le Doctorant Henry Boisrolin et Monsieur Vilméus Tamar ont débattu du sujet du jour.

Selon le Professeur Boisrolin, la création

»»»» suite page 42

»»» suite de la page 41



L'Ambassadeur Olga Medor Ducasse, les professeurs et quelques membres du Corps diplomatique

du bicolore national fut non seulement une étape cruciale vers l'édification d'un nouvel État, mais elle symbolisait le cri de toute une catégorie d'hommes et de femmes qui avaient soif de recouvrer leur humanité perdue ainsi que leur droit à la liberté et au bien-être. Avec la révolution haïtienne, tout le système colonial, esclavagiste et raciste a été mis en déroute.

De son côté, le professeur Tamar a mis l'accent sur l'université comme médium de formation, d'élévation et d'amélioration progressive de l'être haïtien. Il a remonté l'histoire de l'université haïtienne depuis le Décret du 21 août 1945 la créant, en passant par l'article 32 de la constitution de 1987 garantissant le droit à l'éducation comme base de la liberté et du développement national, pour présenter le binôme drapeau-université comme un projet national de libération politique et intellectuelle.

Aujourd'hui, le 18 mai doit être compris comme un moment propice de relecture critique



L'assistance, avec les membres du Corps diplomatique aux première et deuxième rangées

de l'histoire nationale et de réaffirmation du rôle fondamental de l'université dans la transformation de la nation. L'acte de création du drapeau haïtien qui a inspiré bien d'autres comme ceux des États de la Grande Colombie est devenu depuis un patrimoine international qui doit toujours guider les actions haïennes vers le progrès dont le moteur reste l'éducation nationale (L.J. Janvier, 1883).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIOLATION DES DROITS DES HAÏTIENS ET PARTICULIÈREMENT DES FEMMES ENCEINTES EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

Port-au-Prince, le 22 Mai 2025

Le Ministère des Affaires Étrangères (MAE) exprime une nouvelle fois ses plus grandes préoccupations face aux actes Xénophobes exercés contre la communauté haïtienne en République Dominicaine, particulièrement les mauvais traitements infligés aux femmes Haïtiennes enceintes et allaitantes. Ainsi, le MAE accueille favorablement toute action de solidarité en Haïti aussi bien à l'étranger en faveur de ces compatriotes, toujours dans le respect des lois et des conventions internationales. Le sit-in qui sera organisé par diverses organisations de la société civile devant son local le Vendredi 23 Mai 2025, s'inscrit dans ce cadre. C'est dans l'unité et la solidarité que nous arriverons à faire respecter les droits et la dignité de nos concitoyens.

Sur instructions du **Conseil Présidentiel de Transition (CPT)** et avec les orientations du Chef de Gouvernement,

le Chancelier Haïtien **Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste** a, depuis quelques temps, instruit l'Ambassadeur d'Haïti en République Dominicaine **M. Fritz Longchamps** de : *déployer les diplomates de notre ambassade à Santo Domingo et des agents consulaires dans les zones sensibles, comme Dajabon, Fruisa ; d'organiser des caravanes de rapatriement volontaire dans des conditions dignes en faveur de nos concitoyens ; de revendiquer systématiquement le respect des droits des Haïtiens auprès des autorités dominicaines ; de demander des enquêtes sur les principaux cas de violation des droits des Haïtiens.*

Le MAE réitère la volonté du Gouvernement haïtien de privilégier la voie du dialogue et invite tous les secteurs, organisations de la société civile, organismes de droits humains à unir leur voix pour faire respecter le droit de nos compatriotes où qu'ils se trouvent.

Pour authentification :
communication@diplomatie.ht

-FIN-



CONSULATS D'HAÏTI À L'ÉTRANGER

Barahona (Consulat d'Haïti)

Calle Carlos, Nassis, Numero 8, Barahona RD
Téléphone: 001(809)524 7353
Fax: (809)524-3929
Email: cons.barahona@diplomatie.ht

Boston (Consulat général d'Haïti)

333, Washington street ,suite 851, Boston, MA 02108, USA
Téléphone: (617) 266-3660 / 266-3707
Fax: (617) 822 0432
Email: cg.boston@diplomatie.ht

Chicago (Consulat général d'Haïti)

11 east Adam street, suite 1400, Chicago, Illinois 60603, USA
Téléphone: (312)922-4004 / 922-4005 Fax: (312)922-7122
Site Web: <http://www.haitianconsulate.org>
Email: cg.chicago@diplomatie.ht

Montréal (Consulat général d'Haïti)

300 rue Léo Pariseau, 11e Etage, suite 1100, Montréal, Québec, Canada H2X 4C1
Téléphone: 514-499-1919
Fax: 514-499-1818
Site Web: <http://consulat-haiti-montreal.org>
Email: cg.montreal@diplomatie.ht

Curacao (Consulat général d'Haïti)

Grebbeleinie Web No 18 , Willemstadt, Curacao, N.A.
Téléphone: (5999)461-3434
Fax: (5999)465-8180
Email: cg.curacao@diplomatie.ht

Dajabon (Consulat d'Haïti)

Calle 27 de febrero, No 104, Dajabon, Republica Dominicana
Téléphone: (809)579-8312 / 579-7415
Fax: (809)591-7415
Email: cons.dajabon@diplomatie.ht

Guadeloupe (Consulat d'Haïti)

12, rue schoelcher, Point-à-Pitre, 97110, Guadeloupe
Téléphone: (590)590 893580 / 590-913499
Fax: (590)590-893535
Email: cons.guadeloupe@diplomatie.ht

Guyane (Consulat général d'Haïti)

12 Ave. Leopold Heder, 97300 cayenne, Guyane
Téléphone: (594)594-31-18-58 / 594-31-20-65
Email: cg.guyanne@diplomatie.ht,

Miami (Consulat général d'Haïti)

259 S.W, 13 th street, Miami Florida, 33130, USA
Téléphone: (305)859-2309 / 851-5291
Fax: (305)854-7441 / 851-6132
Site Web: <http://cgmiami.gouv.ht/>
Email: cg.miami@diplomatie.ht

New-york (Consulat général d'Haïti)

555 Fifth Avenue, 3rd floor, New York, NY, United States, New York
Téléphone: +1 212-697-9767
Fax: (212)681-6991
Site Web: <https://cghaitiny.org>
Email: cg.newyork@diplomatie.ht

Orlando (Consulat d'Haïti)

1616 east, Colonial drive, Orlando Florida 32803
Téléphone: (407)897-3232 / 477-4148
Fax: (407)897-8163
Site Web: www.haitianconsulateorlando.org
Facebook: haitianconsulateorlando
Email: cons.orlando@diplomatie.ht

Paris (Consulat général d'Haïti)

35 Avenue de Villiers, 75017, Paris
Téléphone: (331)42.12.70.56 / 42.12.70.57
Fax: (331)42.12.70.59
Email: cg.paris@diplomatie.ht

Santiago Rép. Dom. (Consulat général d'Haïti)

Avenida Estrella, Sadhala # 6, Santiago
de los Caballeros, R.D, Caballeros
Téléphone: (809)504-0651 / 724-8311
Fax: (809)582-5026
Email: cg.santiagosaintdomingue@
diplomatie.ht / cons.
santiagostdomingue@diplomatie.ht

Higüey (Consulat d'Haïti)

C/Gaston F, Deligne, No 50, Sector
Latorre, Higüey, République
Dominicaine Téléphone: (809)746-
0782 / 554-9537 / 491-7376
Email: cons.higüey@diplomatie.ht

Atlanta (Consulat général d'Haïti)

2911 Piedmont Rd NE, Suite F
Atlanta GA 30305
Téléphone: (404)778-53723 / 748-
1178 Fax: (404)748-1513
Email: cg.atlanta@diplomatie.ht

Aruba (Consulat général d'Haïti)

#1 Bilderdijkstraat Oranjestad Aruba
Téléphone: (00297)585-9211 / 585-9221
Email: cg.aruba@diplomatie.ht

Suriname (Consulat général d'Haïti)

Lima a Postraat 21 Paramaribo
Suriname
Téléphone: (597)521-827 / 521-829
Email: cg.suriname@diplomatie.ht

Iles Turques et Caïcos (Consulat d'Haïti)

1229, Leeward Highway
Providenciales Turks and Caicos
Islands BWI
Téléphone: (331)649-4331
Email: cons.tci@diplomatie.ht

DAKHLA (ROYAUME DU MAROC) (Consulat d'Haïti)

Email: cghaiti.dakhla@diplomatie.ht



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROTATION, RAPPEL ET RÉAFFECTATION DU PERSONNEL DIPLOMATIQUE AU SEIN DU MAE.

Port-au-Prince, le 25 Mai 2025

Le Ministère des Affaires Étrangères informe le public qu'un processus de rappel et de rotation impliquant certains de ses fonctionnaires des services externes et centraux a commencé depuis plus d'une semaine. Cette disposition vise d'une part le renforcement des 11 directions stratégiques des services centraux et d'autre part l'utilisation plus rationnelle des ressources humaines disponibles dans les 53 missions diplomatiques et postes consulaires.

En ce sens, plus de 55 fonctionnaires des services centraux ayant entre 10 et 30 ans d'expérience ont été promus ou transférés aux services externes sur une base de méritocratie et d'ancienneté. Parallèlement, le Ministère des Affaires Étrangères vient de boucler avec succès, grâce au concours de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH), le processus de titularisation de tous ses employés contractuels soit un nombre de 229 incluant l'intégration de 28 nouveaux diplomates issus de la promotion Hannibal Price 2023-2025 de l'Académie Diplomatique Jean Price Mars.

Le MAE profite pour rappeler que le processus de nomination des fonctionnaires et contractuels des services externes est en adéquation

avec son budget de fonctionnement pour l'exercice fiscal 2024-2025.

Le Ministère des Affaires Étrangères entend poursuivre la mise en œuvre du plan de modernisation de la diplomatie haïtienne « quinze (15) ans en quinze (15) mois » incluant plusieurs chantiers :

- L'adoption et la publication du nouveau décret cadre portant organisation et fonctionnement du Ministère ;
- L'adoption et la publication du décret régissant la carrière diplomatique et consulaire,
- L'adoption et la publication du décret portant émission et utilisation des passeports diplomatiques et officiels ;
- La création des pôles régionaux stratégiques en fonction des intérêts géopolitiques ;
- La refonte et l'uniformisation des procédures administratives et financières des services externes et centraux ;
- L'amélioration des services de documentation et la numérisation des archives ;
- L'amélioration des conditions de travail de ses fonctionnaires.

Pour authentification :
communication@diplomatie.ht

-FIN-

5A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email:bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique
No. Dépôt Légal: 25-06-178
Bibliothèque Nationale d'Haïti